

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES FÉMINICIDES POLITIQUES : ANALYSE DE DEUX CAS D'ASSASSINAT DE MILITANTES DE
GAUCHE.

TRAVAIL DIRIGÉ

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DROIT INTERNATIONAL ET POLITIQUE INTERNATIONALE

PAR

KERLANDE FLEURIO

JANVIER 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Il m'incombe le privilège d'exprimer ma profonde reconnaissance envers tous ceux et toutes celles qui ont joué un rôle prépondérant dans l'achèvement de ce travail dirigé. En premier lieu, mes remerciements s'adressent à ma directrice de recherche, la professeure Dominique Bernier qui a su me guider avec bienveillance et dont la compréhension m'a permis de travailler en toute quiétude.

En second lieu, à l'ensemble du corps professoral de l'UQAM, qui a su aiguïser ma curiosité sur les enjeux de société. Vos enseignements empreints d'une profonde sagesse, d'un engagement sans faille et votre largesse d'esprit ont constitué la pierre angulaire qui m'ont poussé à effectuer des recherches sur ce sujet. Car, je savais que j'étais bien entouré.

Et enfin, à ma famille particulièrement ma mère qui me soutient dans chacune de mes aventures. Je ne saurais ne pas remercier ce bel inconnu (Stéphane), qui est arrivé dans ma vie juste à temps pour lire mon travail et aussi de me faire bénéficier de ses précieux conseils méthodologiques et de ses idées de corrections. Ce travail appartient aussi à mes amis.es dont Michelle Rose Darley Berote, ma lectrice favorite. À tous.tes les autres dont il m'est impossible de citer les noms mais, je m'en souviendrai encore et encore de tous nos débats et aussi de la confiance que vous m'avez accordé pour écrire sur un sujet aussi sensible.

Pour clore ce beau moment de remerciement, je tiens à me remercier d'avoir cru en moi. D'avoir continué à travailler malgré les peurs et les doutes. Je suis reconnaissante pour ma fougue et ma passion qui sont les deux piliers qui m'ont aidé à ne pas renoncer à ce travail. Et, mes pensées reconnaissantes s'étendent aussi à toutes les personnes proches ou lointaines qui ont contribué de manière directe ou indirecte à la réalisation de ce travail. Chacun de vous a apporté une nuance précieuse à cette symphonie académique.

En témoignage de ma sincère gratitude, je vous adresse l'expression de mes remerciements distingués.

DÉDICACE

Je dédie ce travail dirigé à la petite fille que j'étais, Celle dont les rêves inondaient les pensées. Celle dont la curiosité a façonné les fondations de ses aspirations. Puisse tes yeux étincelants de fascination continuer d'insuffler à cette quête de savoir une énergie infatigable telle une étoile guidant mes pas à travers les méandres de la connaissance.

Je dédie ce travail également à feu Antoinette Duclair,

Celle dont la mort a inspiré la réalisation de ces quelques pages. Puisse ta combativité inspire toutes les autres jeunes filles en Haïti et partout dans le monde qui souhaitent militer pour une société juste et égalitaire. Puisse ton âme accepte que ta mort ne fût pas en vain.

AVANT-PROPOS

Ce travail est avant tout un hommage à toutes les femmes et militantes politiques qui inscrivent leur lutte dans une remise en question des valeurs hétéro patriarcales de la société. Particulièrement, celles qui ont payé au prix de leur liberté et de leur vie leur opposition au système en place. Ce travail tend à explorer le parcours et la vie politique de deux femmes politiques de gauche assassinées. D'une part, en raison de leur engagement politique et d'autre part à cause de leur condition de femme ou de leur genre.

En effet dans ce travail, nous avons signalé la double portée des assassinats politiques genrés des femmes de gauche. Nous avons en quelque sorte voulu, à travers quelques illustrations tirées des récits de vie de ces femmes. Montrer que leurs meurtres ne devraient pas seulement être considérées comme des assassinat politique mais, il faudrait également considérer la dimension genrée. Ce qui dans une certaine mesure, permettra d'inscrire ces meurtres de femmes politiques de gauche comme étant des féminicides politiques.

La mise en avant de la perception d'illégitimité des femmes dans l'espace politique rend cet espace plus difficile pour ces dernières puisqu'elles doivent composer avec les violences sexistes en politique et les discriminations de genre qui les rappellent qu'elles ne sont pas à leur place. Ces violences étant structurelles, nous nous sommes alors référés aux structures sociales de la société afin d'en faire ressortir ces impacts sur les femmes et militantes politiques de gauche. Ce travail se propose également d'interroger les dynamiques systémiques et les structures de pouvoir qui contribuent à vulnérabiliser les femmes engagées dans des luttes politiques.

Nous espérons que ce travail pourra contribuer dans les limites de notre aspiration à une prise de conscience collective des conséquences des violences de genre sur les femmes. Aussi, nous souhaiterions qu'il puisse conduire à des discussions constructives et des actions concrètes afin de rendre sécuritaire l'espace public et politique pour les femmes de gauche engagées dans la vie politique.

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
AVANT-PROPOS.....	iv
ABSTRACT	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
Problématique.....	2
Question de recherche.....	4
Hypothèse ou Argument.....	4
Objectifs visés.....	5
Revue synthétique de la littérature	6
Méthodologie.....	8
Cadre conceptuel théorique	9
CHAPITRE 1 Quid d'un continuum de violences patriarcales.....	13
1.1 Rapport de pouvoir et violences systémiques	13
1.1.1 Les luttes de classe de sexe et naturalisme	14
1.1.2 La perception sur la participation des femmes en politique	17
1.2 Mécanismes de silenciation et agentivité.....	19
1.2.1 Menaces et cyberviolences.....	20
1.2.2 Anticipation de la violence.....	23
CHAPITRE 2 Figures et portrait des femmes politiques de gauche assassinées	25
2.1 Histoire et parcours de ces femmes	25
2.1.1 Marielle Francisco Da silva.....	26
2.1.2 Helen Joanne Cox.....	28
2.2 Profil commun des femmes et activistes politiques assassinées.....	30
2.2.1 Les caractéristiques communes.....	30
2.2.2 Les féminicides politiques: une féminicide méconnue.....	33
CHAPITRE 3 Mobilisation des outils juridiques et épistémologie du genre dans le droit international	36
3.1 Perspective de genre dans les décisions de la cour interaméricaine des droits de l'homme	36
3.1.1 Le cas de la prison Miguel Castro Castro	37
3.1.2 L'affaire du champ de coton	39
CONCLUSION	43
RÉFÉRENCES	46
BIBLIOGRAPHIE.....	50

ABSTRACT

This directed work focuses on the political feminicides of left-wing politicians and activists who position themselves on social issues. These positions concern, among other things, visible minorities, their commitments on subjects such as corruption or the rights of women in their country of origin. Also, this work is part of an inductive approach based on the experiences and political trajectories of murdered women and left-wing activists. We wanted to differentiate between a political assassination and a political femicide in order to bring out the idea that the gendered assassinations of left-wing political women should not only be qualified as political assassinations. But we should also take into account the continuum of violence present in society, and which predisposes women to suffer gender violence in all spheres of their lives. Regarding the political feminicides of women and left-wing activists, we highlighted society's perception of women in politics and the fact that they are considered deviants, particularly those who express a discourse contrary to elected officials. es or right-wing activists. Then, we highlighted the presence of sexist violence in the political landscape of these women and in cyberspaces which intensify threats, calls for rape or sexist insults which tend to attack these women in their femininity. Finally, we also noted the fact that the assassination of these women would often be accompanied by a message, aimed at silencing them, and erasing everything they would have represented by the degradation of their corpse even after their death. Thus, the fact for these women of having to deal with this gender violence in their space of power, led us to question the social constructions of the society which has normalized this violence, by ensuring that it is increasingly exposed. Considering that feminicides are the murders of women because they are women and because the reasons for these murders are rooted in the structures of society themselves. We agreed that since the gendered nature of the political murders of left-wing women is often invisible, it would be relevant to recognize this specific form of femicide which only affects left-wing politicians and activists.

Keywords : Political assassination, femicide, political femicide, methods of silencing, Overkill, systemic violence, power relations, gender perspective, Inter-American Court of Human Rights etc.

RÉSUMÉ

Ce travail dirigé s'intéresse aux féminicides politiques des femmes politiques et militantes de gauche qui se positionnent sur des enjeux de société. Ces positionnements concernent entre autres soient, les minorités visibles, leurs engagements sur des sujets tels la corruption ou encore les droits des femmes dans leur pays d'origine. Aussi, ce travail s'inscrit dans une démarche inductive basée sur les expériences et les trajectoires politiques des femmes et militantes de gauche assassinées. Nous avons voulu faire la décantation entre un assassinat politique et un féminicide politique afin de faire ressortir, l'idée que les assassinats genrés des femmes politiques de gauche ne devraient pas seulement être qualifié d'assassinat politique. Mais qu'il faudrait aussi, prendre en compte le continuum de violence présente dans la société et qui prédispose les femmes à subir la violence de genre dans toutes les sphères de leur vie. S'agissant des féminicides politiques des femmes et militantes de gauche, nous avons mis en avant la perception de la société sur les femmes en politique et le fait qu'elles soient considérées comme des déviantes particulièrement, celles qui arborent un discours contraire aux élus.es ou militants.es de droite. Ensuite, nous avons souligné la présence des violences sexistes dans le paysage politique des ces femmes et dans les cyberspaces qui intensifient les menaces, les appels aux viols ou les injures sexistes qui tendent à attaquer ces femmes dans leur féminité. Enfin, nous avons aussi relevé le fait que l'assassinat de ces femmes serait souvent accompagné d'un message, visant à leur faire taire et à effacer tout ce qu'elles auraient représenté par la dégradation de leur cadavre même après leur mort. Ainsi, le fait pour ces femmes de devoir composer avec ces violences de genre dans leur espace pouvoir, nous a amené à interroger les constructions sociales de la société qui a normalisé ces violences, en faisant en sorte que les femmes en soient de plus en plus exposées. Considérant que les féminicides sont les meurtres des femmes parce qu'elles sont des femmes et parce que les raisons de ces meurtres trouvent leurs fondements dans les structures de la société elles-mêmes. Nous avons alors convenu, que le caractère généré des meurtres politiques des femmes de gauche étant souvent invisibilisé, il serait pertinent de reconnaître cette forme spécifique de féminicide qui ne touchent que les femmes politiques et militantes de gauche.

Mots clés : Assassinat politique, féminicide, féminicide politique, méthodes de silenciation, Overkill, violence systémique, rapport de pouvoir, perspective de genre, Cour Interaméricaine des droits de l'Homme etc.

Nota Bene : À noter que nous avons préféré utiliser la Cour plutôt que la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme dans le but d'alléger l'écriture de ce travail.

INTRODUCTION

Marielle Franco 14 mars 2018 (Azzolin, 2022), Marie Antoinette Duclaire 30 juin 2021 (Haiti, 2021), Berta Cáceres 03 mars 2016 (Biografía de Berta Cáceres (Su vida, historia, bio resumida), s. d.), Helen Joanne Cox 16 juin 2016 (Le meurtre de Jo Cox, s. d.), Benhazir Bhutto 27 décembre 2007 (Zian, 2008), Daphné Caruana Galiza 16 octobre 2017 (Who was Daphne Caruana Galizia?, s. d.), Mursal Nabizada 15 janvier 2023 (Mursal Nabizada, 2023), Shaimaa el sabbagh 24 janvier 2015 (Égypte: Shaimaa al Sabbagh, icône d'une révolution assassinée, s. d.), Nadia Vera 31 juillet 2015 (Goldman, 2015). Ainsi présentés, à première vue, ils paraissent n'être que des noms et des dates. Toutefois, il ne s'agit pas des dates d'anniversaire de ces femmes mais des dates de leur assassinat. Cette liste non exhaustive de femmes politiques et d'activistes politiques de gauche assassinées ne représente qu'une infirme partie des cas de meurtres de femmes et militantes politiques de gauche. En effet, le collectif « Femme à abattre » a recensé entre 2010 et 2022 dans le monde environ 300 cas d'assassinats de femmes engagées dans la vie publique (Mediapart, s. d.). Cette enquête portait sur un total de 431 cas de meurtres de femmes politiques et militantes politiques de gauche, il en est ressorti que quatre-vingt-deux (82) femmes assassinées en raison de leurs combats et de leur genre ont pu être identifiées. (Schultz (Youpress), s. d.-a) Ceci revient à dire que ce sont des assassinats politiques genrés et qu'il ne s'agit pas que de meurtres politique en lien avec les engagements politiques de ces femmes. De fait, ces femmes provenant de différents domaines, notamment des journalistes, des militantes pour les droits des femmes et des minorités sexuelles et des femmes politiques, militaient entre autres contre le sexisme, les discriminations de genre, l'impunité, la corruption, l'injustice, etc. Aussi, pour certaines d'entre elles, la cause environnementale était au cœur de leur activisme et elles n'hésitaient pas à dénoncer les décisions politiques, économiques et les conséquences du capitalisme sur les femmes.

En effet, il semble que l'espace public représente un piège pour les femmes, notamment dans l'espace politique. Pour le comprendre, nous devons regarder la perception de la société sur les femmes en politique et sur leur militantisme qui laissent entrevoir le sexisme et la négation de partager l'espace politique avec ces dernières, surtout celles qui portent des discours discordants. C'est ainsi qu'un rappel aux femmes de leur condition de femme ne reste pas seulement dans le cadre des propos sexistes mais que les actes de violence et à l'extrême les assassinats genrés existent aussi (Russell et Harmes, 2001)). Ces assassinats s'inscrivent donc dans ce continuum de violences et ne peuvent être appréhendés en dehors de celui-ci. Par conséquent, l'enjeu soulevé dans ce travail sous-tend que les femmes politiques

de gauche qui s'engagent dans les affaires publiques de leur pays, soit par des fonctions électives, soit par leur militantisme sont de plus en plus exposées aux violences patriarcales et aux féminicides politiques. À cet effet, dans les lignes qui suivent et à la lumière de nos lectures, nous allons étayer notre argumentaire sur le sujet. En premier lieu, nous allons traiter du continuum des violences patriarcales et des rapports de pouvoir. En second lieu, nous allons dresser les figures et portraits des femmes politiques de gauche victimes de féminicide politique. En dernier lieu, nous allons présenter deux décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme reconnaissant les violences de genre comme étant des violences structurelles pouvant donner lieu aux féminicides des femmes en raison de leur genre.

1.1 Problématique

La présence des femmes dans l'espace public reste un sujet contesté et contestable, même si ces dernières années les avancées faites sur les droits des femmes nous laisseraient penser le contraire : de plus en plus de femmes occupent des postes à responsabilité et des fonctions politiques. S'agissant de la présence des femmes dans la politique ou dans le militantisme de pouvoir, ce cas de figure apparaît comme étant illégitime puisque la représentation des femmes est incompatible avec leur rôle social de sexe. Ainsi, les femmes politiques et les militantes politiques, surtout celles qui dénoncent les structures du pouvoir étatique et qui remettent en question les systèmes capitalistes et patriarcaux sont perçues comme hors norme.

C'est cette perception d'anormalité des femmes en politique ou des femmes dans l'espace de pouvoir, l'espace public qui va constituer le fondement du sexisme en politique à laquelle elles seront sujettes. En effet, ce sexisme en politique tirant sa légitimité des construits sociaux et de la catégorisation binaire de la société qui présente la classe des femmes comme étant inférieure à celle des hommes, ce que Collette Guillaumin (1978) appelle la classe des appropriées. Le déterminisme ou encore le naturalisme représente un danger pour les femmes politiques, puisqu'il engendre et légitimise les violences et les cyberviolences qu'elles vivent tant dans leur espace de pouvoir, que ce soit dans leur fonction politique ou élective ou dans leur militantisme.

Ainsi, des femmes politiques seront harcelées, cyberharcelées, cyber agressées/agressées, menacées et parfois contraintes d'abandonner leur fonction, leur campagne politique ou leur militantisme au risque d'être assassinées et celles qui décident de ne pas abandonner peuvent être assassinées. Cette réalité est mise en avant dans le film documentaire *la misogynie à l'ère du numérique* ((Je vous salue salope, 2022)

qui montre les cyberviolences dont sont victimes les femmes engagées dans l'espace public et la manière dont des femmes élues ont été la cible de propos sexistes en les renvoyant à la cuisine, en organisant des campagnes de dénigrement contre elles tout en faisant référence à leur statut de femmes et à leur capacité de diriger. En outre, L'ex-présidente de la chambre des députés de l'Italie, Laura Boldrini relate en ces termes : « *Une vague de haine a débuté quand j'ai commencé à parler du droit des femmes. J'ai reçu des attaques sexistes, des commentaires violents et des menaces de morts et de viols* » (Je vous salue salope, 2022). Ce même état de fait, fut reproduit à l'encontre d'Annalena Baerbock, représentante des Verts en Allemagne, elle parle du sexisme interne de la société allemande et de la place des femmes en politique qui reste un sujet à controverse tout en y dénonçant la misogynie dans l'espace politique. Elle note les obstacles qui se posent systématiquement sur le chemin des élues en énonçant : *renvoyées à leur foyer ou à leur utérus, cibles de collègues ou d'internautes, délégitimées parce que femmes.* (Chère Madame Baerbock - Kreatur #16 - Regarder le documentaire complet, s. d.). Par ailleurs, ces cyberviolences contre les femmes et militantes politiques ne sont pas que virtuelles, Elles se matérialisent dans leur vie réelle également. C'est ce que Kiah Morris, ex-représentante démocrate américaine relate en expliquant qu'après avoir été la cible de propos haineux, sexistes, discriminatoires et racistes, des individus ont pénétré dans la cour de sa maison et dans sa cave, ont frappé violemment à sa porte, ont lancé des balles de peinture sur son cabanon et ont laissé un message lui ordonnant de quitter la zone (Je vous salue salope, 2022).

Ces bribes de témoignages retranscrivent une réalité propre aux femmes politiques et militantes politiques de gauche présente dans l'espace public et, pour reprendre les mots de Kiah Morris qui énonce :

« Devrait-on avoir peur est une question tendancieuse, il faut plutôt se demander si on a peur. Ce qui se passe en ligne existe aussi dans le monde réel, tous ces appels à la violence contre les femmes existent. On ne doit donc pas se demander si on devrait avoir peur, mais si on a peur, et cette peur nous fait-elle reculer, cette peur finit-elle par servir leurs objectifs? »
(Je vous salue salope, 2022)

Cette peur que ressent les femmes politiques face à la cyber violence et à la violence est d'autant plus renforcée par l'absence de mesures législatives qui ne reconnaissent pas ces violences et cyberviolences qui touchent spécifiquement les femmes investissant l'espace public. Or, il apparait que ce sont des signes avant-coureurs qui précèdent l'assassinat politique genré de ces femmes. De ce fait, ces assassinats politiques genrés ou encore les féminicides politiques sont intrinsèquement liés à cette violence

structurelle. Pour cela, nous ne pouvons aborder les féminicides politiques sans en établir sa portée systémique. À cet égard, nous nous demandons :

1.2 Question de recherche

Comment les féminicides politiques, en tant qu'actes extrêmes de violence genrée à l'encontre des femmes politiques et militantes de gauche reflètent-ils des dynamiques de pouvoir, des enjeux idéologiques et les inégalités de genre dans la société ?

1.3 Hypothèse ou Argument

L'hypothèse principale de ce travail s'articule autour de l'idée que la trajectoire ou le parcours politique de ces femmes s'inscrive dans une réappropriation de l'espace public, espace non réservé exclusivement aux femmes. En effet, la société étant patriarcale s'est construite sur un binarisme dichotomique des rapports sociaux genrés soit public/privé, homme/femme, féminin/masculin, etc. (Delphy, 2008)). Ces rapports sociaux genrés donnant lieu aux stéréotypes et discriminations de genre permettent la reproduction et la normalisation des violences de genre dans toutes les sphères, privées et publiques, où les femmes sont présentes et dans lesquelles l'on considère que leur présence « dérange ». Ce « dérangement » des femmes dans lesdits espaces, notamment l'espace public, va voir naître des mécanismes patriarcaux pour intimider des femmes politiques ou militantes politiques qui ne partagent pas les mêmes idéologies politiques que les groupes conservateurs ou traditionalistes. En effet, ces violences de genre dans l'espace public ne sont pas perçues comme des violences patriarcales s'inscrivant dans le continuum de violence de ce que Christelle Taraud (2022), appelle un continuum de violence féminicide, mais plutôt comme des conséquences de leur engagement politique. Autrement dit, elles sont responsables de leur mort en raison de leur engagement. Par ailleurs, le continuum de violence tel que conçu par Cockburn (2004), souligne que les violences que vivent les femmes doivent être saisies à la fois dans leur continuité temporelle et spatiale. En un mot, le continuum de violence tend à concevoir la problématique de la violence dans toutes ses déclinaisons et ses conséquences sont non linéaires et non hiérarchiques et elles doivent être interprétées avec les éléments de race, de classe et de sexualité pour mieux comprendre ses impacts. Ainsi, l'espace public et politique tel qu'appréhendé dans notre travail est plus dangereux pour les femmes politiques et militantes politiques qui se positionnent dans une démarche de remise en question de la société patriarcale. De ce fait, nous convenons que les femmes et militantes politiques qui adoptent une idéologie politique différente des groupes conservateurs au pouvoir sont la

cible de menaces, d'agressions et cyber violences et à l'extrême des actes d'assassinat sur leur personne. En effet, leur présence est perçue comme illégitime. Ainsi, face à ces états de fait, nous pensons que :

- ✓ L'assassinat de ces femmes ne doit pas être traité ou présenté comme un simple assassinat politique mais comme un féminicide politique
- ✓ L'assassinat de ces femmes démontre la non-acceptation de leur présence dans l'espace public et politique
- ✓ L'assassinat de ces femmes politiques montre les limites juridiques dans la définition de la violence genrée dans l'espace public.

Cette hypothèse sera infirmée ou confirmée tout au long de notre travail et nous permettra de clarifier notre observation sur la prédisposition des femmes et militantes politiques de gauche à être plus susceptibles de subir les violences patriarcales dans l'exercice de leur fonction électorale ou dans leur militantisme. Aussi, Il s'agit d'une première étape de cette réflexion. Donc, à travers ce travail de recherche, nous souhaitons établir les bases de la réponse à cette question sans pouvoir en faire le tour complet compte tenu de la nature de notre travail.

1.4 Objectifs visés

Dans ce travail, nous voulons d'une part, montrer que les meurtres des femmes politiques sont non seulement des assassinats politiques mais avant tout des féminicides politiques. Pour cela, nous nous référons aux structures sociales de la société qui facilitent les violences systémiques patriarcales, qui conditionnent les femmes à subir ces formes de violences et même à en mourir dans une forme d'extrême violence que l'on appelle les féminicides. Aussi, les féminicides politiques ne sont qu'une déclinaison des féminicides qui touchent spécifiquement les femmes et militantes politiques de gauche.

D'autre part, nous voulons mettre en exergue le message que ces cas de féminicides politiques renvoient aux autres femmes qui souhaiteraient faire de la politique ou mener une vie militante. Nous tenons également à brosser un portrait du paysage politique qui est plus difficile d'accès pour les femmes à cause des barrières sociétales et des violences de genre qui les forcent à se parer à cette violence patriarcale, ce qui limite la façon dont les femmes s'engagent dans l'espace public. En effet, elles doivent composer avec ces violences et les anticiper pour éviter d'en être victimes.

Enfin, nous souhaitons dans ce travail démontrer la manière dont la reconnaissance des violences de genre pourrait conduire à une articulation juridique des féminicides politiques.

1.5 Revue synthétique de la littérature

Traiter de la question des féminicides politiques nous amène également à présenter et à questionner la perception de la société sur les femmes politiques ainsi que la manière avec laquelle cette dernière comprend et accepte le rôle politique des femmes. Pour cela, nous avons mobilisé les travaux de Sylvie Pionchon et Gregory Derville (2004) qui ont montré à travers des entretiens semi-dirigés les facteurs qui influencent la sous-représentation des femmes en politique et comment les rapports sociaux des rôles genrés ont contribué à la perception négative des femmes en politique.

L'image des femmes en politique reste et poursuit le schéma genré de la société en réduisant les femmes à leur sexe ou à leur genre. Par ailleurs Pascale Navarro (2010), questionne les femmes politique elles-mêmes, sur leur perception quant à leur participation politique et certaines considèrent qu'il existe une différenciation entre la manière dont les femmes perçoivent leur rôle politique et celui des hommes. Cette différence de perception dans la manière d'appréhender l'espace de pouvoir par les hommes et par les femmes revient à nouveau à démontrer les conséquences de la socialisation genrée qui font que l'espace politique reste un terrain difficile pour les femmes.

Les difficultés que vivent les femmes dans l'espace politique ou dans l'exercice de leur pouvoir sont appréhendées dans l'ouvrage de Berengère Marques-Pereira (2003) ; elle y met en avant les luttes, les défis et les avancées des femmes dans l'arène politique. Elle considère que la citoyenneté politique des femmes est un processus dynamique et complexe qui est façonné par des facteurs socio-culturels, historiques et politiques. Elle y fait aussi une analyse succincte des obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans leur quête d'une participation égale et équitable dans la vie politique, ce qui revient à faire ressortir l'impact de la construction sociale sur la vie publique et politique des femmes. À cet effet, la manifestation des discriminations de genre tant dans la vie privée que dans la vie publique permet la production ou encore la reproduction des violences genrées ou encore le continuum de la violence dans toutes les sphères de la vie sociale et politique des femmes (Follegati Montenegro et Ferretti, 2021)). Ainsi, les féminicides politiques sont la manifestation la plus extrême de cette violence politique, cette idée étant exposée dans l'ouvrage posthume de Benhazir Bhutto (2014, p. 246) dans lequel elle explique les menaces et les attentats qu'elle a essuyés dans sa vie. En effet, cette dernière relate : « *Le général Musharraf*

m'avait fait comprendre que, dès mon retour, des escouades kamikazes seraient dépêchées de la province (...) pour attenter à ma vie. »

Les menaces, les intimidations, les campagnes de dénigrement font partie des mécanismes de silenciation (Schultz (Youpress), s. d.-a) utilisés pour maintenir les femmes et militantes politiques dans un état de peur particulièrement les femmes opposantes au pouvoir en place. Ce même cas de figure s'est également produit avec Marielle Franco, conseillère municipale qui a été assassinée pour ses prises de positions et son militantisme (Szaniecki et Cocco, 2018). Ces femmes politiques et militantes ont toutes un point en commun : elles ont été menacées, agressées, intimidées pour finalement être tuées de manière tragique.

Par ailleurs, lors des assassinats de ces femmes, le public et les médias sociaux ne retiennent que l'engagement politique de ces dernières et non le caractère genré de ces assassinats, comme ce fut le cas par exemple de la députée britannique Joanne Cox (Le meurtre de Jo Cox, s. d.). Toutefois, pour contrer les violences et les intimidations, certaines femmes politiques et militantes politiques mettent en avant leur agentivité en mobilisant les espaces des médias sociaux et par-delà dénoncer le sexisme et les menaces qu'elles y subissent (Charton et Bayard, 2021) tandis que d'autres anticipent les violences qu'elles peuvent subir dans l'espace public et politique en s'assurant de prendre des mesures pour les protéger comme ne pas faire de meeting tard le soir ou ne pas participer à des rencontres lorsqu'elles pensent qu'elles auraient des raisons de craindre pour leur sécurité (Zalnieriute et Weiss, 2020). C'est également à cette anticipation de la violence genrée que fait en partie référence le film documentaire cité dans l'introduction de ce travail qui montre la manière dont les femmes politiques réagissent à ces violences en tentant de porter plainte parfois, bien que sans résultat en l'absence de la matérialisation de ces menaces et cybermenaces. Toutefois, la reconnaissance de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme des meurtres des femmes pour des raisons de genre et de leur appartenance à ce groupe social comme résultant d'une part, des violences structurelles de genre et, d'autre part, du manque de prévention de ces formes de violences à l'égard des femmes par les États, démontrent que l'adoption d'une perspective de genre dans l'analyse des situations ou des cas qui touchent particulièrement les femmes permet de mieux saisir le continuum de violence structurelle et de leur conséquence spécifique sur ces dernières. (Lando, 2015).

Ces textes et ouvrages non exhaustifs mobilisés dans la réalisation de ce travail montrent notre approche sur la problématique que nous voulons mettre en lumière et démontrent aussi les limites de ce travail

dues tant à nos biais inconscients qu'au manque de production scientifique sur la problématique des féminicides politiques.

1.6 Méthodologie

Dans ce travail, nous adopterons une méthodologie basée sur une recherche documentaire approfondie et une analyse de deux cas emblématiques de féminicides politiques pouvant nous amener à comprendre ce phénomène. Pour cela, nous mobiliserons une approche constructiviste et critique basée sur les approches féministes intersectionnelles et les théories dites naturalistes ou déterministes qui tenteront d'expliquer que le confinement des femmes dans l'espace privé était lié à leur condition de femme ou à leur sexe biologique. Ainsi, ces approches théoriques serviront d'assise pour appuyer notre hypothèse sur le fait que les féminicides politiques sont la résultante de nos construits sociaux inégalitaires et discriminants envers la participation politique des femmes et militantes politiques de gauche. En effet, dans ce travail, nous mettrons l'accent sur le lien entre les rapports de pouvoir, la lutte des classes et les discours politiques qui institutionnalisent les violences systémiques de genre envers les femmes et militantes politiques de gauche qui contreviennent aux structures sociales inégalitaires.

Pour la réalisation de ce travail, nous nous appuyerons sur les documents disponibles tels que des articles de revues, des articles de presse, des études académiques, des enquêtes, des ouvrages et des décisions judiciaires de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme sur les féminicides signifiant la portée juridique de cette catégorie de crime. Toutefois, il est important de noter que ce travail pose les prémices d'une catégorie spécifique de féminicide, « les féminicides politiques », non encore prise en compte dans les législations nationales et internationales mais dont l'ampleur interpelle entre autres des organisations féministes, des activistes et des journalistes à faire ressortir le caractère particulier des meurtres de ces femmes.

Dans ce travail, nous procéderons également à l'étude de deux cas de féminicides politiques que nous avons sélectionnés parmi les nombreux meurtres de femmes et militantes politiques relevés ces dernières années. Pour le choix de ces femmes nous avons d'une part, pris en compte leur engagement tant social que politique dans leur pays d'origine et d'autre part, nous avons mis en avant leur idéal politique ainsi que leur profil politique. Nous nous baserons sur leur cheminement politique et sur les obstacles dressés devant elles, en tant que femmes d'abord et en tant que femmes politiques ensuite pour montrer le caractère sexiste de leur meurtre. À cet effet, nous examinerons les circonstances entourant ces meurtres,

les facteurs politiques, les méthodes de silenciation, les acteurs impliqués, les réponses des institutions étatiques dans l'illustration de ces deux cas d'assassinat.

Enfin dans ce travail, nous allons mettre en avant l'importance de l'adoption d'une perspective de genre dans des cas qui touchent spécifiquement les femmes. Pour cela, nous allons présenter deux décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme dans lesquelles elle a adopté une perspective de genre qui a permis, premièrement, de reconnaître le caractère systémique des violences de genre et deuxièmement, de reconnaître les meurtres des femmes en raison de leur genre et la référence de cette dernière au concept de féminicide.

Par conséquent, tout au long de ce travail, nous tenterons de montrer la pertinence de notre problématique tout en essayant de répondre à notre question de recherche. Toutefois, nous tenons à souligner que ce travail pose les prémices dans l'analyse de cette problématique et, compte tenu de nos ressources limitées en matière de documents traitant de ce sujet et en l'absence de données désagrégées, nos études de cas serviront seulement à illustrer notre sujet et n'ont pas à le justifier.

1.7 Cadre conceptuel théorique

Dans ce travail, il nous paraît pertinent de prioriser l'emploi du thème féminicide plutôt que le thème fémicide parce que la définition cadre mieux avec la problématique que nous soulevons. Toutefois, une analyse succincte de ces concepts permettra de saisir la différence existante entre eux. En effet, le concept fémicide théorisé par Diana Russel et Jill Radford dans les années 1970 et 1980 « *désigne l'assassinat de femmes par des hommes parce qu'elles sont des femmes* » (Taraud Christelle et al., 2022). Par ailleurs, cette définition est complétée par Diana Russel et Jane Capetti en la présentant comme suit :

Le fémicide est à l'extrême limite d'un continuum anti-féminin de terreur qui comprend une large variété d'abus verbaux et physiques comme le viol, la torture, l'esclavage sexuel (en particulier dans la prostitution), les abus sexuels incestueux et extra-familiaux sur mineurs, les atteintes physiques et émotionnelles, le harcèlement sexuel (par téléphone, dans la rue, au travail et dans les classes de cours), les mutilations génitales (clitoridectomies, excision, infibulations), les opérations gynécologiques inutiles (hystérectomie gratuite), l'hétérosexualité contrainte, la stérilisation contrainte, la maternité contrainte (par la criminalisation de la contraception et de l'avortement), la psychochirurgie, la privation de nourriture pour les femmes dans certaines cultures, la chirurgie esthétique, et d'autres mutilations au nom de l'embellissement. Chaque fois que ces formes de terrorisme aboutissent à la mort, elles deviennent des fémicides. (Labrecque, 2012, p. 68)

Cette définition place les assassinats des femmes dans une catégorie de meurtres spécifiques comme les génocides ou les homicides (Taraud Christelle *et al.*, 2022) sans prendre en compte les rapports sociaux de sexe comme cause de ces violences (Lapalus, 2015). En outre, la définition du féminicide a servi d'assise à certaines autrices féministes de l'Amérique latine qui ont gardé l'essence de cette définition mais ont fait intervenir les éléments de classe, de race et de genre en plus de l'impunité pour démontrer que les femmes sont prédisposées à subir ces violences de genre. En effet, pour sa part, l'anthropologue Marcela Lagarde le définit ainsi :

Une des formes extrêmes de violence de genre ; il s'agit d'un ensemble d'actions misogynes contre les femmes impliquant une violation de leurs droits humains, représentant une attaque à leur sécurité, et mettant leur vie en danger. Sa forme ultime est le meurtre des petites filles et des femmes. Le féminicide peut se produire parce-que les autorités insouciantes, négligentes ou encore en collusion avec les assaillants font preuve de violence institutionnelle contre les femmes en entravant leur accès à la justice, contribuant ainsi à l'impunité. Le féminicide est le résultat de la dégradation de la séparation de la justice et du pouvoir là où l'Etat est incapable de garantir le respect de la vie des femmes ou des droits humains, là où il n'est ni à la hauteur de la loi ni capable de la faire respecter, de poursuivre et d'administrer la justice, et de prévenir et éradiquer la violence qui le cause. Le féminicide constitue un crime d'Etat (Labrecque, 2012)

Par ailleurs, cette définition est renforcée par celle de Fregoso et Bejerano (2010) qui énoncent :

(...) le meurtre de femmes et de filles basé sur une structure genrée du pouvoir ; (il s'agit) de violence genrée autant privée que publique, impliquant autant l'Etat (directement ou indirectement) que des auteurs individuels (privés ou de l'Etat) ; il comprend donc, la violence systématique, généralisée, de même que la violence interpersonnelle quotidienne. Le féminicide est une violence systémique enracinée dans les inégalités sociales, politiques, économiques et culturelles. En ce sens notre analyse ne se concentre pas seulement sur le genre, mais aussi à l'intersection des dynamiques de genre avec les cruautés du racisme et des injustices économiques tant dans les contextes locaux que global. (Labrecque, 2012)

Par conséquent, les féminicides tels que présentés par Lagarde & al., ne peuvent et ne doivent pas être appréhendés seulement dans un contexte de violence intime conjugale mais dans toutes circonstances et situations où la vie d'une femme est mise en danger à cause des structures sociales inégalitaires de la société. Par ailleurs, il nous paraît tout aussi important de souligner l'approche de Julia Monarrez sur les féminicides qu'elle définit comme étant des violences mortelles envers les femmes pour des raisons liées aux rapports de sexe. Elle considère d'une importance capitale la définition des différents types de féminicides afin de pouvoir utiliser ce terme comme un outil politique pour faire avancer les droits des

femmes et des filles (Labrecque, 2012, p. 70), ce qui nous permet de situer l'usage du féminicide politique dans notre travail en tant que catégorie spécifique de féminicide.

Féminicide politique

Le concept de féminicide politique est encore méconnu tant dans la littérature féministe et dans la littérature juridique. Ce thème désigne *l'assassinat des femmes pour les causes qu'elles portaient et parce qu'elles sont des femmes* (Sophie Boutboul et al, 2023). En effet, les caractéristiques permettant de déterminer un féminicide politique prend en compte dans un premier temps, le caractère sexiste et misogyne du meurtre, ce que les autrices de l'enquête sur les féminicides politiques appellent un « overkill » ou la volonté de « sur-tuer ». Ce thème désigne « un *acharnement de l'agresseur sur le corps de sa victime, accompagnant l'assassinat de violences sexuelles ante ou post-mortem, de défiguration ou mise en scène sordide du corps, de manière à choquer les esprits et servir de mise en garde aux autres activistes de la cause concernée.* » (Sophie Boutboul et al, 2023). Cet élément est aussi présent dans environ 43 % des cas de féminicides politiques recensés par les enquêtrices (Sophie Boutboul et al, 2023). Dans un second temps, il faut considérer la cause sociale de la victime ainsi que son profil politique, à savoir que ce sont des femmes politiques et militantes de gauche qui inscrivent leur lutte dans des revendications sociales.

Assassinat politique

On qualifie d'assassinat politique le meurtre de personnes influentes engagées dans les luttes sociales et politiques en réaction à un pouvoir ou un système politique. Il n'existe pas une vaste littérature sur le concept d'assassinat politique ni d'une définition juridique à ce sujet. Toutefois, nous inspirant de la définition d'Henry Lévy-Bruhl (1964), sur les délits politiques, il soutient que : « *Ce sont les infractions commises en vue d'un intérêt qui dépasse celui de l'auteur, et qui tendent à réaliser une réforme dans l'ordre politique, social, religieux, etc. (...)* » Par cette définition, l'on comprend qu'un assassinat politique est traité comme une infraction ordinaire et qui passe sous silence la motivation sous-jacente qui accompagne cette forme d'homicide. À cela l'auteur explique que : « *Tout se passe comme s'il s'agissait d'un risque professionnel auquel l'homme d'État, le journaliste, voire le simple manifestant s'exposait d'avance en exerçant son activité dans une période troublée où les actes de violence sont monnaie courante* » (Lévy-Bruhl et Levy-Bruhl, 1964, p. 137). Dès lors, les assassinats politiques apparaissent comme

des conséquences sociales ou de l'engagement politique des individus qui défendent une cause contraire à l'ordre établi, sans pour autant que leur genre soit associé au motif de leur assassinat.

CHAPITRE 1

Quid d'un continuum de violences patriarcales

Dans ce chapitre, nous allons nous servir des approches naturalistes et déterministes afin de mettre l'accent sur la construction sociale de la société et de la manière dont celle-ci définit ou prédétermine le rôle et la représentation sociale des femmes dans la société. De ce fait, nous voulons faire un survol sur les rapports de classe et de pouvoir qu'engendre la catégorisation binaire de la société mais aussi de montrer que ces impacts sont à la fois sociaux et politiques. En effet, en renvoyant les femmes à la sphère privée, elles sont tenues hors de l'espace public et politique, ce qui légitime les stéréotypes associés à leur participation dans la sphère publique. Et qui, par ricochet, institutionnalise les violences qu'elles vivent et peuvent vivre dans ces dits espaces.

1.1 Rapport de pouvoir et violences systémiques

Parler des rapports de pouvoir et des violences systémiques dans le contexte des féminicides politiques revient à faire un retour dans les fondements de la société elle-même. En effet, la société, étant construite sur une division sexuelle dichotomique catégorise les individus en fonction de leur sexe, détermine les rôles sociaux qui leur sont assignés, ce qui donne lieu à des rapports sociaux inégaux et à des rapports de domination entre des individus de classes de sexe différents. En effet, l'inégalité dans les rapports sociaux des individus découle des divisions de classe que Christine Delphy (2013), présente comme un concept dichotomique et qui, de ce fait, a ses limites ; *l'on voit en revanche comment il s'applique aux classifications exhaustives, hiérarchiques et justement dichotomiques mais aussi et surtout aux classifications qui sont internes à une société donnée comme la classification femmes/hommes (adultes/enfants, blancs/non-blancs, etc.)* (Christine Delphy, p23). En ce sens, les classifications binaires de la société donnant lieu aux rapports hiérarchiques entre les individus de groupe ou classe sociale différents fondent des rapports de pouvoir. Dans la perspective de ces rapports hiérarchiques, Pierre Bourdieu (1998), place la classe des hommes comme étant la classe des dominants. À cet effet, il conçoit que la domination masculine engendre la violence symbolique et montre les impacts de cette dite violence sur les femmes car, dit-il : « *la manifestation de cette violence s'inscrit durablement dans le corps des dominés sous la forme de schèmes, de perception, de dispositions etc.* (Bourdieu, 1998). Par ailleurs, s'agissant de la violence symbolique, pour Nicole Claude Mathieu, *elle est avant tout concrète, quotidienne et apparaît tout autant dans la sous-alimentation que dans les coups, la dépossession des ressources ou le partage*

tronqué des informations concernant la culture « commune ». Cette violence qui leur est opposée est loin de n'être que symbolique (Lebel et Falquet, 2014). En effet, cette violence ne saurait être que symbolique puisqu'elle est matérialisée à travers l'oppression et l'exploitation que vivent les femmes dans la société. Ainsi, il nous est plus plausible de considérer cette violence comme systémique plutôt que symbolique et, comme l'a souligné Nicole Claude Mathieu cité par Sandrine Ricci dans son texte :

Les violences physiques et morales, l'exclusion des moyens de défense, l'ignorance où sont maintenues les opprimées, tout autant que les « gratifications » si elles restent à leur place, concourent aux atteintes au fonctionnement de l'esprit, aux atteintes à la personne, à l'anesthésie de la conscience. Or, cela constitue la violence permanente, le mécanisme principal de la domination agissant dans l'esprit des femmes (...) (Ricci, s. d.)

En conséquence, cette violence permanente ou systémique régit les rapports des systèmes de sexe, ce qui signifie qu'il ne s'agit non seulement de rapports asymétriques entre des classes d'individus mais aussi de *rapports portant sur les catégories de sexe qui ne sont plus en soi séparés mais qui se définissent dans et par leur relation tout en mettant en évidence le fait que dans ce système est à l'œuvre un rapport social spécifique : le rapport entre les sexes*. (Daune-Richard, 2000). Ceci, dans une certaine mesure, fait en sorte que les femmes sont conditionnées à respecter leur rôle social de sexe, d'où le fait qu'il y ait une continuité de cette violence systémique dans l'espace public de telle sorte que les femmes restent à leur place.

Dans cette partie qui suit dans notre travail, nous allons traiter des luttes de classe de sexe et du naturalisme afin d'illustrer que l'approche naturaliste est un construit social sur lequel sont fondées les violences de genre, car, de sa catégorisation binaire et genrée des rapports sociaux, il s'ensuit que les femmes sont assujetties à des rôles sociaux spécifiques juste parce qu'elles sont des femmes.

1.1.1 Les luttes de classe de sexe et naturalisme

Pour comprendre les luttes de classe dans le contexte des violences systémiques et de genre, il faut nous référer à la notion de classe sociale. En effet, la classe sociale comme concept sociologique ne dispose pas d'une définition précise car elle est très controversée et suscite des divergences de point de vue parmi les auteurs et autrices qui s'y sont intéressés ou intéressées. Toutefois, dans le cadre de ce travail, nous allons prioriser les conceptions de Helvétius, Saint-Simon, F. Engels etc... qui identifient la classe sociale à un ensemble de privilèges et d'incapacités, de droits et de devoirs, de rapports de domination et de subordination. *En Voici des énumérations qui en donnent une idée : « 1° les oppresseurs et les opprimés ou*

les dirigeants et les dirigés ; 2° les privilégiés et les non-privilégiés ; 3° les exploitateurs et les exploités ; 4° les conquérants et les conquis ; 5° les maîtres et les esclaves » (Sorokin, 1947). Les catégorisations dichotomiques dans la considération des classes sociales permettent de comprendre l'organisation sociale de la société et la manière dont les individus sont classés et définis en fonction de leur classe sociale. À ce propos, dans une approche binaire et hétéronormée, s'agissant de la classe des femmes, Colette Guillaumin (1978), la considère comme étant une classe appropriée par celle des hommes. En d'autres termes, la classe des femmes est la nue-propriété de la classe des hommes et est construite sur un rapport d'exploitant-exploité. Aussi, comme elle l'a souligné, l'exploitation des femmes est la base de toute réflexion sur les rapports entre classes de sexe, quelle que soit son orientation théorique. De ce fait, partir de l'exploitation des femmes pour comprendre les rapports inégalitaires entre les classes de sexe permet de rendre visible les rapports de pouvoir qui en découlent. En effet, les rapports de pouvoir et les luttes de classe sont corollaires puisque c'est à partir de là que prennent forme les représentations et les rôles sociaux de sexe assignés aux catégories sociales. Par ailleurs, Christine Delphy (2013, p. 23) soutient l'idée que les groupes sociaux ne sont pas constitués avant leur mise en rapport. C'est au contraire leur rapport qui les constitue en tant que tels. Il s'agit donc de découvrir les pratiques sociales, les rapports sociaux qui, en constituant la division sexuelle, créent les groupes dits « de sexe ».

Les représentations sociales ou encore les pratiques sociales résultant du discours sur le naturalisme renvoient à l'idée que les différences raciales et de genre sont des caractéristiques innées et biologiques. En quelque sorte, le sexe biologique des individus précède leur rôle social et permet de comprendre les inégalités sociales et les discriminations associées aux groupes d'individus provenant de toute autre catégorie ne s'apparentant pas à la classe dominante hiérarchique, ce que Delphy (2008) appelle les autres classes. Colette Guillaumin a soutenu que : « *Ce naturalisme-là peut s'appeler racisme, il peut s'appeler sexisme, il revient toujours à dire que la nature, cette nouvelle venue qui a pris la place des dieux, fixe les règles sociales et va jusqu'à organiser des programmes génétiques spéciaux pour ceux qui sont socialement dominés* » (Guillaumin, 1978). Ainsi donc, le discours sur la nature est un discours sur un rapport de pouvoir de fait : *il s'agit d'un constat, mais pas n'importe lequel, d'un constat « prescriptif » qui stipule l'obligation de conserver la place attribuée puisque femmes et hommes sont ainsi faits* (Daune-Richard, 2000). Dans ce même ordre d'idée, Christine Delphy renchérit en énonçant que le naturalisme est une : « *théorie indigène ou « spontanée » de l'oppression : qu'il s'agisse de celle des femmes ou de celle des gens « de couleur » aujourd'hui ou qu'il s'agisse de celle des prolétaires d'il y a à peine un siècle* » (Delphy, 2013). Ceci signifie alors, que l'approche naturaliste dans les rapports sociaux de sexe est avant tout un construit social

et ne saurait être compris en dehors de celui-ci. En effet, il faut partir de cette construction sociale pour pouvoir comprendre la manière dont la société perçoit les individus en fonction de leur appartenance anatomo-physiologique et leur classe sociale. En outre, bien que soient visibles les conséquences sociales de la conception naturaliste sur les femmes, tant dans la sphère privée que la sphère publique. Il en appert qu'il est plus difficile de cerner les violences institutionnelles genrées qui en résultent lorsque les femmes intègrent ces dits espace, puisque leur présence même est une déviation de cet ordre social établi. De cet état de fait, Colette Guillaumin souligne cette impossibilité pour les femmes d'investir l'espace public politique avec un discours contraire et nouveau, ce qu'elle traduit par :

La Nature attribue toute conduite politique, toute conduite créative, mieux toute possibilité même de ces conduites au seul groupe dominant. Toute initiative politique de la part des appropriées sera rejetée, ou durement réprimée selon la mécanique répressive classique de tout pouvoir envers toute contestation ou tout projet qui n'épouse pas les vues dominantes, mais aussi réprimée comme irruption terrifiante de la « Nature ». La lutte elle-même apparaîtra comme un mécanisme naturel sans signification politique et sera présenté comme une régression vers les zones obscures de la vie instinctive. Et sera discréditée. (Guillaumin, 1978, p. 25)

À cela, elle ajoute : « *l'idée que les femmes puissent occuper des fonctions politiques est rébarbatif et relève de l'interchangeabilité et modifie la pensée du naturalisme ou de la fonction naturelle de la femme douée pour la maternité et pour se reproduire* » (Guillaumin, 1978). En conclusion, l'approche naturalisme dans les rapports sociaux de sexe fondent l'idée que les individus sont assujettis à des rôles sociaux prédéterminés en fonction de leur sexe ou de leur carnation. En l'occurrence, les systèmes de domination tel le sexisme ou encore le racisme ne sont pas perçus comme résultants du naturalisme, ce qui déplace l'aspect systémique des oppressions et des violences qui en découlent. Le rapport social de sexe n'est pas un constat comme veut le montrer l'approche naturaliste mais bien un construit social. Les conséquences de cette construction sociale n'est autre que la sujétion de la femme à un ordre dit naturel, la confinant dans tout ce qui soi-disant est défini pour elle et dans lequel il est difficile de s'extraire puisqu'il s'agit de l'« ordre naturel des choses ».

Ainsi, dans cette partie de notre travail, nous allons traiter de la perception de la société sur la participation des femmes en politique. Notons d'ores-et-déjà que nous parlerons de toute catégorie de femmes politiques et de militantes, qu'elles soient de gauche ou de droite. Effectivement, le simple fait pour des femmes de s'impliquer dans l'espace public est déjà une remise en question de la société patriarcale. Par ailleurs, nous allons miser davantage nos écrits sur les femmes et activistes politiques de gauche car leur

implication sociale et politique a pour objectif de rompre avec le statu quo patriarcal et de redéfinir une nouvelle forme de société.

1.1.2 La perception sur la participation des femmes en politique

Pour débiter cette partie de notre travail, nous allons introduire l'approche du déterminisme biologique qui suppose que les caractéristiques des individus, à savoir leurs comportements et capacités sont déterminés par des facteurs biologiques. Le déterminisme comme approche est contesté par Colette Guillaumin qui montre que le déterminisme biologique est un outil idéologique qui sert à maintenir les inégalités sociales et à justifier la domination des groupes dominants sur les groupes opprimés (Guillaumin, 1978). Elle explique que le déterminisme reprend la pensée du naturalisme mais en y introduisant l'idée d'un déterminisme interne à l'objet lui-même. En ce sens, elle le décrit comme étant *la croyance en une action mécanique qui était introduite dans une configuration qui jusque-là était relativement statique ; la visée finaliste du premier naturalisme devenait dans le nôtre une proclamation d'allure scientifique* (Guillaumin, 1978, p. 12). Les rapports sociaux de sexe ne sont donc plus prédéfinis par la nature ou les décisions divines mais plutôt par l'effet d'une organisation intérieure à eux-mêmes qui exprime à chacun des individus l'essence du groupe dans son ensemble (Guillaumin, 1978, p. 12). En un mot, les individus sont socialement assignés à un rôle ou une fonction déterminée à remplir parce qu'ils font partie de ce groupe.

C'est ainsi que Colette Guillaumin traduit une vision négative de la perception de la société sur les femmes notamment celles endossant un rôle politique car elles sont considérées hors de leur champ de compétence. Elle énonce :

Les hommes étant naturellement qualifiés pour fonder la société, les femmes étant naturelles tout court et qualifiées pour rien du tout d'autre qu'exprimer cette nature, il en résulte que dès qu'elles ouvrent la bouche ce ne peut être qu'une menace venue du fond de la Nature, une menace contre l'entreprise hautement humaine qu'est la société, laquelle appartient aux hommes qui l'ont inventée et la dirigent en la protégeant de toutes les entreprises venues de la menaçante nature, dont cette espèce spécifique que sont « les femmes » (Guillaumin, 1978, p. 26)

De ce fait, toute initiative de la part des femmes pour investir l'espace public et politique se heurte aux structures sociales de la société qui ne les reconnaissent pas dans ce rôle, rôle que Danièle Kergoat (2010) appréhende sous le concept de division sexuelle du travail. En effet, La division sexuelle du travail repose sur la catégorisation du travail social découlant des rapports sociaux de sexe, ce qui signifie que la division

sexuelle du travail repose sur des construits historiques et sociaux établissant les rôles genrés entre les hommes et les femmes. Elle est construite sur les principes de séparation et de hiérarchisation dont le premier définit les travaux assignés à la classe des femmes et ceux assignés à la classe des hommes ; le second établit la différence de valeur existant entre ces deux formes de travaux (Kergoat, 2010). Cela s'explique par le fait que les hommes sont assignés à la sphère publique, espace de travail reproductif et les femmes sont attachées à la sphère de production ou encore à la sphère privée. De ce fait, le pouvoir politique comme espace de pouvoir public continue d'être appréhendé comme un privilège masculin (Pionchon et Grégory, 2004, p. 81). Ce privilège masculin peut être traduit par plusieurs considérations, notamment par la sous-représentation des femmes sur la scène politique. En outre, cette sous-représentation s'explique par le fait que les femmes : « *même en disposant des ressources socioculturelles et désireuses de s'investir en politique, autrement dit qui font preuve à la fois de compétence politique et d'appétence politique, ont bien plus de mal que les hommes à s'emparer des positions politiques éminentes* » (Pionchon et Grégory, 2004, p. 73). En effet, elles entrent alors dans un champ qui fonctionne selon des règles discriminantes pour elle, car édictées par et pour les hommes et profondément anti féminines (Pionchon et Grégory, 2004, p. 73). Ceci montre alors, la difficulté pour les femmes de se faire admettre dans l'espace politique. Même en dépassant cet état de fait, elles sont victimes de discriminations sexistes. S'agissant des discriminations sexistes, Sylvie et Pionchon dénotent dans leur ouvrage que la grivoiserie et l'injure sexuelle constituent les discriminations sexistes que les femmes dénoncent le plus. De plus, pour reprendre la pensée de C. Trautmann cité dans ce dit ouvrage, l'attaque sexuelle contre la femme politique est monnaie courante : « *Je le vois pour moi, le dénigrement, l'attaque sous la ceinture, le refus de la féminité restent des armes classiques.* » (Pionchon et Grégory, 2004, p. 90). Il en revient toujours que les femmes politique et militantes dans et en dehors de l'espace public et politique sont constamment renvoyées à leur sexe.

Que l'on traite des agressions sexuelles, des harcèlement sexuels... tout cela ramène à l'idée que les femmes n'ont pas la même légitimité que les hommes en politique (Pionchon et Grégory, 2004, p. 92) et, pour citer à nouveau Grégory et Pionchon :

(...) il semble bien qu'en politique, être une femme soit un handicap en soi. La femme politique transgresse, donc provoque, donc s'expose « naturellement » à des attaques sexistes. Celles-ci ne visent pas seulement la fonction qu'elle occupe, ni même sa personnalité singulière, mais la femme en général, cette « moitié de l'humanité » perçue comme illégitime en politique. (Pionchon et Grégory, 2004, p. 94)

Ainsi donc, les femmes politiques sont victimes de discriminations sexistes même dans leur espace de pouvoir. Cette forme de sexisme en politique a pour but non seulement d'exclure les femmes du champ politique mais aussi à maintenir un statut quo dans les représentations de l'identité masculine basée sur sa domination sur la classe des femmes (Pionchon et Grégory, 2004, p. 97). Par ailleurs, il est à noter que dans l'imaginaire collectif, le pouvoir politique est toujours associé à une figure masculine. Les compétences politiques des femmes sont systématiquement remises en question. Généralement, on associe à ces dernières une image maternelle et en politique cette représentation stéréotypée des rôles féminins sont autant de facteurs qui contribuent à les disqualifier et les décrédibiliser. En un mot, on ne perçoit et n'accepte le rôle politique des femmes que lorsqu'elle est associée à l'image sociale attribuée à ces dernières dans la société. Donc l'idée est qu'on veut des femmes en politique qui continuent de représenter et de reproduire leur rôle social basé sur les différences sexuelles. En revanche, il existe une réalité divergente dans l'appréhension des hommes et des femmes de leur rôle dans la politique; il en revient que les femmes en tant qu'actrices politiques conçoivent leur rôle politique plus comme un but plutôt que comme un pouvoir personnel (Navarro, 2010, p. 65).

En guise de conclusion, il est important de souligner que la perception de la société sur les femmes en politique est intrinsèquement liée à la construction sociale de la société. La femme politique, au même titre que madame tout le monde, n'est pas épargnée des discriminations sexistes puisque cette violence est genrée et institutionnelle. Elle résulte donc des structures même de la société et expose encore plus les femmes qui veulent sortir de ce cadre.

Par conséquent, dans la deuxième section de ce chapitre, nous allons traiter des méthodes de silenciation qui sont en fait des stratégies d'intimidation et d'agressions mises en place pour décrédibiliser le rôle et l'implication politique des femmes dans l'espace public. Comme il a été souligné dans les lignes précédentes, les discriminations sexistes ne sont pas que des menaces et des injures mais elles se matérialisent concrètement par les agressions et tentatives d'assassinat ou d'assassinat.

1.2 Mécanismes de silenciation et agentivité

Les méthodes de silenciation s'inscrivent dans une logique d'intimidation et de garder les femmes politiques de gauche hors de l'espace public et politique. En effet, le but en gardant les femmes politiques/militantes de gauche hors du champ politique s'expliquerait par un refus de partager l'espace politique avec celles qui entendent renverser les normes patriarcales dans la société. Les actes de

silenciation tels que les menaces, le harcèlement, les cyberviolences, le dénigrement sont autant de méthodes utilisées par les politiques pour discréditer les femmes politiques et militantes qui investissent l'espace public. L'ensemble de ces violences et cyberviolences ne sont pas qualifiées comme étant des actes d'agressions et de cyber agressions. D'autant plus, que la plupart du temps ces femmes refusent de dénoncer ces violences sexistes puisque cela contribuerait à revenir au cliché de l'illégitimité des femmes en politique et qui ne seraient pas assez fortes pour endosser les coups durs dans cet espace (Pionchon et Grégory, 2004, p. 92) Comme l'ont souligné Pionchon et Grégory une fois de plus : « *Une femme politique est si peu à sa place qu'elle s'expose logiquement à des représailles, qu'elle est malvenue de s'en plaindre, et qu'en ce cas on est en droit de conclure qu'elle n'a décidément pas le cuir assez tanné pour réussir dans la carrière.* » (Pionchon et Grégory, 2004, p. 92). L'invalidation des femmes en politique et la non prise en compte des enjeux spécifiques qui les touchent particulièrement représentent des barrières qui rendent plus difficile encore l'accession à l'espace politique pour les femmes, notamment celles qui portent un discours discordant.

Dans les lignes qui suivent dans ce travail, nous allons à travers des cas de féminicides politiques précités montrer comment les méthodes de silenciation sont des actes avant-coureurs prédisant les meurtres politiques de ces femmes.

1.2.1 Menaces et cyberviolences.

À l'heure actuelle, les menaces et les cyberviolences représentent l'une des problématiques qui entravent l'implication des femmes politiques et militantes de gauche dans l'espace public. En effet, les menaces et les cybermenaces peuvent prendre diverses formes allant des menaces verbales, des intimidations et des cyber intimidations, etc. Par ailleurs, les cyberviolences se définissent *comme des actes agressifs, intentionnels, perpétrés par un individu aux moyens de médias numériques (par exemple, le Web, les médias sociaux ou les terminaux mobiles) à l'encontre d'une victime* (Charton et Bayard, 2021). Les méthodes pour se livrer à ces violences en ligne sont généralement :

l'envoi de courriels et de messages textuels inappropriés à répétition, des appels non désirés sur le téléphone personnel ou professionnel de la victime ou encore la diffusion publique de commentaires ou encore d'images à caractère pornographique ou de photographies intimes, aussi appelés « sextage » ou « sextos » (sexting) ou falsifiés et laissés sans le consentement de la victime (pornodivulgaration ou revenge porn) sur son « mur » Facebook, ou celui de ses proches (Charton et Bayard, 2021).

Il est important de souligner que les femmes politiques et militantes de gauche sont victimes de ces violences et cyberviolences à la fois par des pairs élus mais aussi par des sympathisants ou toute autre personne et groupe d'individus n'acceptant pas l'idéologie politique et militante de ces femmes. Il existe des cas flagrants montrant que le sexisme ordinaire et les cyberviolences s'invitent dans tous les espaces de décisions où les femmes sont présentes avec une position politique, idéologique qui va à l'encontre des positions de la majorité. Ce fut le cas de Laura Boldrini, ancienne présidente de la Chambre des députés en Italie. Elle a été la cible de cyberharcèlement et de menaces en ligne en raison de son engagement en faveur des droits des femmes et des réfugiés (Je vous salue salope, 2022). Les menaces et les cyber intimidations ne sont pas des actes de violences sexistes isolés, ils s'inscrivent dans un schème de continuité des violences genrées que vivent les femmes dans toutes les sphères de leur vie. De fait, ces violences s'inscrivent toujours dans un contexte patriarcal lié à une organisation sociale soutenant la place de subordination des femmes et le rôle dominant des hommes au sein de la famille et des sphères économique et politique (Charton et Bayard, 2021, p. 315). C'est pour cela qu'il faut placer les menaces et les cyber violences dans le cadre du continuum de violences patriarcales afin d'appréhender sa portée systémique et de comprendre aussi que les féminicides politiques s'inscrivent dans ce continuum-là. Le féminicide de Nadia Vera, activiste politique de gauche, le montre bien lui aussi car, avant d'être assassinée en juillet 2015, elle a été victime de menace et elle a été battue. Sa maison a été saccagée parce qu'elle s'était engagée dans une bataille pour la protection des droits humains, la liberté d'expression, le droit à la paix etc. (En son nom, s. d.). En poursuivant dans cette même veine, nous pouvons relater les cas de Daphné Caruana Galiza, victime de menaces et cible de plusieurs formes de harcèlement en raison de son travail journalistique. Sa maison a été incendiée à deux reprises, trois des chiens de sa famille ont été tués. Des procès en diffamation vexatoires et des gels d'avoirs, presque exclusivement intentés par des membres du gouvernement et de l'opposition, ont été utilisés comme moyen d'intimidation contre elle. Malgré tout, Daphné avait continué son combat contre la corruption dans son pays et a payé cela au prix de sa vie (*Who was Daphne Caruana Galizia?*, s. d.). Ces cas, à titre d'illustration, font partie d'une longue liste de femmes ayant subi ces formes de menaces et de cyber intimidations. Antoinette Duclaire, une militante politique et des droits de l'Homme, une critique virulente du gouvernement de l'époque en Haïti, a été l'objet de menaces et d'actes d'intimidation. Elle a dû régulièrement changer de domicile parce qu'elle craignait pour sa vie à cause des menaces d'assassinat sur sa personne, et à raison puisque c'est ce qui finit par arriver. (Haïti, 2021)

Ces femmes ont vécu dans la peur à cause de leur engagement politique dans cet environnement sociétal, mais force est de constater que seul leur assassinat a pu arrêter leur combat. Certaines d'entre elles ont dû changer de pays, abandonner leur famille ou elles s'étaient tout simplement exilées dans leur propre pays. Comme le témoigne Benhazir Buttho dans son ouvrage posthume, elle a dû à maintes reprises s'auto-exiler pour se protéger, elle et sa famille. (Zian, 2008) Elle relate avoir été victime de menaces, de dénigrement, de tentatives d'assassinat parce qu'on considérait que ses idées n'étaient pas en adéquation avec les valeurs de l'islam. Bhutto raconte qu'elle soupçonnait des personnes du régime de l'extrême droite qui voulait attenter à sa vie parce que, dit-elle, elle représentait une menace pour le régime en place (Zian, 2008, p. 267). Bhutto avait donc pressenti qu'elle pouvait y laisser sa vie à l'instar de toutes ces autres femmes que nous avons mentionné tantôt. Au regard de ces cas, il paraît important de souligner que les actes d'intimidation jouent un rôle précurseur dans les féminicides politiques puisque toutes ces femmes ont été harcelées, menacées, agressées et/ou ont subi des tentatives d'assassinat avant d'être effectivement tuées. Il est aussi important de souligner que, d'après les données recueillies, on estime que 57% des victimes de féminicides politiques ont signalé aux autorités avoir été menacées avant d'être tuées (Schultz (Youpress), s. d.-a), ce qui signifie que ces femmes ont pris des mesures pour se protéger avant l'acte fatidique.

En référence à ces états de fait, les menaces et les cyberviolences doivent être considérées comme des facteurs annonçant des cas de féminicides politiques ou des violences sexistes plus graves du fait que les attaques verbales, les cas de harcèlement en ligne n'en restent pas toujours à ce stade. Bon nombre d'entre elles se matérialisent, d'où les cas de féminicides politiques. Ces actes d'intimidation peuvent être considérés comme des actes de contrainte puisque certaines femmes et militantes politiques ont dû renoncer à leur engagement politique. À cet effet, au-delà des conséquences politiques pour les femmes engagées publiquement :

les violences en ligne concourent aussi, en forçant des femmes à quitter les espaces numériques ou à limiter les sujets qu'elles souhaitent discuter publiquement ou de la manière dont elles l'entendent, à les exclure d'espace pouvant leur apporter des occasions socioéconomiques mais également à mettre à mal l'exercice de leur agentivité (Charton et Bayard, 2021, p. 317).

Par conséquent, les cyberviolences ne sont pas que des actes d'intimidation en ligne mais ils entraînent des conséquences sociales, politiques et économiques sur les femmes ce qui peuvent même les conduire à la mort.

Nous allons dans la sous-section suivante traiter des stratégies mises en place par les femmes politiques pour prévenir ou anticiper les violences sexistes dans l'espace politique. Ces méthodes préventives permettent à ces femmes de se parer à ces violences tant dans l'espace public que dans l'espace numérique.

1.2.2 Anticipation de la violence

Les femmes politiques et les militantes politiques de gauche mettent en place des stratégies leur permettant de contrer les violences de genre auxquelles elles font face dans l'espace public. En effet, les violences de genre font partie des problématiques qui affectent l'implication sociale et politique des femmes tant dans les sphères privées que publiques, ce qui fait que les femmes sont toujours dans un état d'alerte afin de prévenir ou d'anticiper ces violences potentielles. Cet état de fait s'explique par le vécu de violences sexistes par les femmes dans ces dits espaces et de la manière dont la société s'attend à ce que les femmes agissent pour éviter ces violences. Il semblerait que de ne pas les anticiper revient à les provoquer. On incombe toujours cette responsabilité aux femmes d'être en hyper vigilance alors que le mieux serait de reconnaître que les normes genrées, les construits sociaux engendrent les violences structurelles qui sont vécues différemment par les femmes. Ceci signifie qu'il y a des conséquences qui sont spécifiques aux femmes, qu'elles seules vivent et qui sont normalisées par la société. Aussi, comme l'ont souligné Zalneriute et al., dans leur texte *Reconceptualizing Intersectionality in Judicial Interpretation* :

L'anticipation de la violence place les femmes dans un espace où l'ambiguïté de l'anticipation se rapporte à leur capacité de s'engager et de se rapporter au monde, tout en craignant leur destruction de soi. Cette violence est appréhendée comme un événement incontournable et absolu où s'accroît l'inquiétude d'éteindre l'ambiguïté inhérente à l'anticipation (Zalneriute et Weiss, 2020)¹.

En un mot, les femmes doivent anticiper la violence afin de la contrôler et ce contrôle des violences genrées dans l'espace public dont les femmes sont victimes revient à montrer que l'impact sexospécifique de ces violences de genre ne sont ni saisis, ni reconnus et appréhendés par le législateur.

Par ailleurs, pour contrecarrer ces violences sexistes les femmes politiques vont jusqu'à limiter leur présence dans l'espace public et en ligne aussi. En guise d'exemple certaines femmes ne vont pas faire de

¹ Traduction libre du texte en anglais

meeting tard le soir, ne vont pas faire de porte-à-porte le soir ou dans des zones sombres et difficiles d'accès (Zalnieriute et Weiss, 2020, p. 102). Cet état de fait, permet de voir que les femmes politiques doivent prendre des mesures afin d'assurer leur sécurité et de prévenir de possibles menaces de viol, d'intimidation, de harcèlement etc. Ce qui signifie que les femmes occupant des rôles politiques doivent imprégner leur vie politique de cette même anticipation de la violence de genre et des actions y correspondantes. (Zalnieriute et Weiss, 2020, p. 102). En outre, anticiper cette violence dans l'espace public montre que les femmes politiques de gauche et les militantes s'auto-surveillent afin de rester dans les zones de sécurité qu'elles ont dû déterminer. Cela les défavorise clairement sur *le plan professionnel et renforce in fine l'idée que c'est ainsi que les femmes devraient se comporter étant donné qu'on leur reprocherait finalement de ne pas en faire assez pour anticiper l'éventualité d'une violence sexualisée.*(Zalnieriute et Weiss, 2020, p. 103) Ainsi, cela montre que les femmes engagées politiquement doivent être constamment dans un état de vigilance tant pour se protéger de ces violences sexistes mais aussi pour protéger leurs proches. A cela, certaines femmes politiques ont dû abandonner leurs campagnes politiques afin de protéger leurs familles des menaces et des potentielles menaces qu'elles auraient pu vivre en continuant d'endosser ce rôle politique. (Je vous salue salope, 2022)

Pour conclure, les femmes politiques et militantes de gauche sont en état constant d'anticipation de la violence. Cela renvoie non seulement à des mesures préventives qu'elles ont mis en place pour anticiper cette violence et elle souligne aussi l'agentivité de ces dernières qui ont transformé les médias sociaux en des espaces de libération de la parole des femmes. Ces espaces en ligne permettent aux femmes politiques, aux militantes de dénoncer le sexisme en politique, les violences de genre et les féminicides etc.(Charton et Bayard, 2021). Et ce, même si certaines sont contraintes d'abandonner ces espaces à cause des cyberviolences, il faut reconnaître qu'ils ont donné une visibilité aux violences de genre tant dans l'espace public que privé.

Dans le deuxième chapitre de ce travail, nous allons comprendre malgré la capacité d'anticipation des violences sexistes par les femmes et militantes politiques de gauche dans l'espace public. Il s'avère que cela ne suffit pas à les protéger et à éviter qu'elles en soient réellement victimes. L'histoire des féminicides politiques de Marielle Franco et de Johanne Cox vont nous permettre de comprendre qu'il faudrait plutôt une reconnaissance intersubjective, voire une validation de ces expériences genrées dans l'anticipation de la violence vécue par les femmes dans ces espaces.(Zalnieriute et Weiss, 2020, p. 111)

CHAPITRE 2

Figures et portrait des femmes politiques de gauche assassinées

Dans ce chapitre nous tenons à mettre l'accent d'une part, sur le parcours et le profil politique de deux femmes politiques de gauche assassinées en raison de leur genre et de leur engagement politique. D'autre part, nous souhaitons relever dans la deuxième section de ce chapitre les points communs entre ces deux féminicides politiques et aussi de montrer les particularités qui les entourent. Nous entendons également présenter les raisons pour lesquelles, nous avons préféré classer ses assassinats de femmes politiques et de militantes de gauche comme des féminicides politiques.

2.1 Histoire et parcours de ces femmes

Historiciser le parcours politique de Marielle Franco et de Helen J. Cox, revient à visibiliser leurs combats et leur engagement politique. Cela permet de souligner les obstacles auxquels elles ont fait face dans leur carrière politique. En effet, Ces deux femmes politiques de gauche auraient été assassinées pour avoir pris positions sur des enjeux de société qui divergent. Elles portaient les causes des personnes réfugiées, des catégories identitaires, des minorités visibles dans les débats etc. Marielle Franco, Helen J. Cox, deux femmes politiques de gauche, de parcours et de trajectoires politiques différentes, géographiquement éloignées. Ne provenant pas d'un même pays ni du même continent, ni ne partageaient les mêmes us et traditions. Elles n'étaient pas membres d'un même parti politique et ne se sont pas accordées sur les causes qu'elles devaient mener. Nous ne pensons pas qu'elles se sont rencontrées à un moment ou à un autre de leurs vies donc, elles ne se sont pas mutuellement influencées. Pourtant, elles ont été victimes du même sort que beaucoup d'autres femmes politiques et militantes ont eu à subir à cause de leur présence dans l'espace public et sur la scène politique. Leur assassinat a porté le même message et au-delà de la mort d'une femme politique de gauche, il y a aussi la mort de ses pensées, de son idéal politique et de ses revendications.

En outre, en regardant l'aspect genré de ces assassinats. Il semblerait que le mobile à considérer pourrait être l'engagement politique de ces femmes. Par ailleurs, le contexte politique serait aussi à prendre en compte et les méthodes de silenciation utilisées contre elles afin qu'elles mettent fin à leur carrière politique. Sans compter que ces acharnements revêtent souvent un caractère sexiste et se veut un rappel à ces femmes et aux autres femmes qui les suivent de ne pas investir l'espace public et politique ou encore

de garder le statu quo en ne dénonçant ni en ne prenant positions contre les injustices, les inégalités de genre ou la corruption etc.

2.1.1 Marielle Francisco Da Silva

« (...) *Je ne suis pas libre tant qu'une femme reste prisonnière, même si ses chaînes sont très différentes des miennes. Et aussi longtemps qu'une personne de Couleur restera enchaînée, je ne serai pas libre. Ni aucune d'entre vous* » (Lorde et al., 2003). Cet extrait tiré du recueil de texte *sister outsider : Essais et propos d'Audre Lorde sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme*, a été lu par Marielle Franco, lors de sa dernière apparition publique, la veille de son assassinat (Azzolin, 2022). En effet, Marielle Franco, femme noire, lesbienne, militante LGBT et activiste contre le terrorisme d'état dénonçait les bavures policières dans les favelas et plaidait pour un égal accès à l'éducation pour les jeunes dans les quartiers défavorisés (Azzolin, 2022). Elle militait également pour l'accès au logement et contre le racisme systémique. (*Marielle Franco – Mémorial HRD*, s. d.) Son chapeau d'activiste communautaire l'ayant conduite à l'élection municipale de sa ville. Elle a été élue conseillère municipale en 2016, sous la bannière de son parti politique d'affiliation le parti socialisme et liberté (PSOL). (*Marielle Franco – Mémorial HRD*, s. d.)

Le Parti socialisme et liberté (PSOL), à cette époque était l'un des seuls partis de l'opposition qui a été très critique face au gouvernement au pouvoir. (Szaniecki et Cocco, 2018). L'activisme de Marielle dans l'opposition politique étaient peut-être perçue comme une menace par le pouvoir en place. Ce qui entre autres, expliquerait qu'elle ait été assassinée pour ce qu'elle représentait ou ce qu'elle aurait pu représenter dans le futur (Szaniecki et Cocco, 2018). Toutefois, reconnu comme un assassinat politique, le meurtre de Marielle Franco revêterait une double détermination structurelle comme l'expliquent Barbara Szaniecki, Giuseppe Cocco dans leur article : « *Marielle Franco, le futur de Rio.* » En effet, il s'agirait premièrement :

De tuer une représentante politique du seul parti de l'opposition à avoir affronté les pactes mafieux qui articulent narcotrafiquants, police, milices et hommes politiques. Et deuxièmement, c'est de tuer l'expression de la résistance dans les favelas qui a osé se soulever ces dernières années (Szaniecki et Cocco, 2018, p. 5).

En revanche, hormis le caractère politique de cet assassinat, il conviendrait aussi de prendre en compte le fait que Marielle Franco, était une femme noire, lesbienne et qui prônait un discours axé sur la liberté et l'égal accès aux ressources de base par les communautés marginalisées. Ainsi, ce n'est pas tant

l'engagement politique de Marielle qui aurait scellé sa mort mais de préférence sa condition de femme et pour reprendre les mots de Barbara Szaniecki, Giuseppe Cocco : « *Marielle était un corps de femme noire, résidente dans une favela et lesbienne, et donc un corps « tuable » selon la nécro politique locale, mais qui s'en était échappé jusque-là* » (Szaniecki et Cocco, 2018). De fait Marielle Franco, aussi bien que toutes les femmes évoluant dans la société patriarcale seraient des corps tuables pour des raisons bien différentes et dans des contextes différents aussi.

L'assassinat de Marielle Franco le 14 mars 2018, à bord de son véhicule resterait l'un des féminicides politiques méconnues parce qu'il a seulement été reconnu comme un assassinat politique. Bien que la reconnaissance d'un assassinat politique ait toute son importance dans ce contexte-là. Toujours est-il, que Marielle Franco ainsi que toutes les femmes politiques et militantes de gauche ne sont exemptes d'être tuées parce qu'elles sont des femmes. On pourrait percevoir dans cet acte un souci de réduire au silence les femmes qui investissent l'espace public et politique. Ce que nous essayons d'établir est qu'il semblerait une femme politique ou une activiste de gauche avec un discours politique portée sur les idées libérales et sur la défense des groupes minoritaires serait plus susceptible de se faire tuer. Premièrement, à cause de leur genre. Deuxièmement, parce qu'elles porteraient un discours contraire qui tente de redéfinir l'espace public et politique soit l'espace de pouvoir et de parole.

En guise de conclusion, le féminicide politique de Marielle Franco serait un assassinat ciblé qui visait alors, à faire taire une voix qui dérange. Elle symbolisait la puissance de la « *femme noire, favelada et lesbienne* » *exprimant librement ses connaissances, sa sexualité et son pouvoir dans ses prises positions de positions* (Szaniecki et Cocco, 2018). Cet assassinat pourrait non seulement être conçu comme le meurtre d'une femme politique mais aussi celui d'une femme se plaçant contre les violences institutionnelles que vivent les femmes et de toutes celles provenant des minorités visibles. Ce qui signifie que même sans son engagement politique, elle aurait pu être victime d'une autre forme de féminicide.

Dans la prochaine sous-section de cette section, nous allons présenter le féminicide politique de Helen J. Cox. Elle aussi a été assassiné par une personne ne partageant pas ses valeurs politiques. Aussi, l'hypothèse de l'assassinat politique genré n'est pas écartée dans le cadre de ce meurtre.

2.1.2 Helen Joanne Cox

Helen Joanne Cox, ancienne députée du parti travailliste en Angleterre est une des figures féminines politiques de gauche ayant été assassinée au cours de leur carrière politique. En effet, Helen J. Cox, a été élue en mai 2015, à la Chambre des Communes, dans la circonscription de Batley et Spen (Yorkshire) dont elle était originaire (*Le meurtre de Jo Cox, s. d.*). Elle était considérée comme une fervente défenseuse des droits des femmes et soutenait la politique d'accueil pour les réfugiés (*ROYAUME-UNI. Qui était Jo Cox, la députée assassinée? s. d.*). Ses prises de positions au sujet de l'immigration et ses questionnements sur la guerre en Syrie ont suscité beaucoup de controverse par la droite politique et ses sympathisants. Notamment, lorsqu'elle s'est abstenue pendant le vote sur les frappes britanniques en Syrie, estimant que ces dernières ne régleraient rien en l'absence de stratégie globale et qu'au contraire cela affecterait le sort des populations locales (*ROYAUME-UNI. Qui était Jo Cox, la députée assassinée? s. d.*) Fort de cela, elle estimait qu'il fallait traiter le problème à la base afin de protéger les populations civiles. En dehors de ses prises de positions politiques, Jo Cox était aussi une activiste communautaire qui a travaillé auprès de plusieurs organismes non gouvernementales (ONG) et elle a milité contre la mortalité maternelle entre 2009 et 2011 (Langdon, 2016). Le parcours politique de Jo Cox est marqué par son positionnement sur des sujets sensibles et des sujets sur lesquels, on ne s'attendrait pas toujours à ce que les femmes réagissent.

Helen J. Cox, a été décrite comme l'avenir du parti travailliste moderne et comme une femme qui aurait pu faire une différence dans la vie des autres et qui voulait changer le monde à sa manière afin de le rendre meilleur. (Langdon, 2016). Les commentaires et les messages de soutien à la suite de son assassinat dresse le profil d'une femme politique engagée et profondément ancrée dans les valeurs humanistes et féministes. Un retour sur le contexte politique et la montée de l'extrême droite en Angleterre pourrait nous éclairer sur la présence du caractère genré ou pas de ce meurtre. En effet, les faits seraient survenus au moment où la députée s'apprêtait à rencontrer certains de ses administrées dans la bibliothèque de sa localité (Pineau (Youpress), 2016). L'ancienne députée était dans un processus de reconquête de voies électorales. Pour cela, il fallait s'entretenir et convaincre les gens de voter et de soutenir ses idées pour l'immigration, les droits des femmes etc. C'est dans ce contexte de campagne électorale que Mair Thomas, l'auteur désigné et reconnu de cet assassinat a pu ôter la vie de Jo Cox, en lui tirant au visage suivi plus d'une dizaine de coups de couteau et de deux autres balles (Pineau (Youpress), 2016).

La qualification de ce meurtre fut un assassinat politique. L'auteur reconnu du meurtre, s'est décrit comme un activiste politique et aurait crié au moment de l'acte : « l'Angleterre d'abord! » (Pineau

(Youpress),2016). À première vue, l'engagement politique de Jo Cox pourrait être considéré comme le seul motif qui aurait poussé son tueur à s'en prendre à elle. Toutefois, comme mentionné dans les lignes précédentes, le contexte politique étant marqué par la montée de l'extrême droite en Angleterre et compte tenu des documents et affiches retrouvés dans le domicile du tueur à la suite de son acte. Il en ressort que ce dernier avait en sa possession :

Deux pages imprimées de la biographie officielle de la députée Jo Cox. Une chambre à l'étage qui était un véritable musée du III Reich : un aigle doré, des livres sur Himmler et des uniformes de l'armée allemande, ainsi que de nombreux magazines américains néonazis et sud-africains pro-apartheid, des brûlots complotistes négationnistes sur l'holocauste ou la mort de John Fitzgerald Kennedy.(Pineau (Youpress), 2016).

À côté de la thèse d'un crime politique animé par l'idéologie de l'extrême droite, le meurtre en raison du genre de la victime serait aussi à prendre en compte. Aussi, l'ensemble de ces éléments retrouvés dans le cadre de l'enquête aide à déceler l'état d'esprit du tueur ainsi que sa perception sur les idées suprémacistes. En considérant, que *l'idéologie de l'extrême droite est aussi une idéologie sexiste basée sur les valeurs patriarcales, l'on pourrait se demander Pourquoi Jo Cox? Pourquoi une députée et non un député* (Pineau (Youpress), 2016). En effet, la thèse de la facilité a été mise en avant comme l'a relaté le collectif « Femme à abattre », afin de montrer que Jo Cox était une cible facile. Et ce, en dépit des menaces d'insultes qu'elles auraient reçu sur son répondeur, ce qui laissaient déjà présager la suite des événements sans omettre de mentionner l'acharnement du tueur sur le corps de la victime. (Pineau (Youpress), 2016)

Le meurtre de Jo Cox ne pourrait être seulement qualifié d'assassinat politique en considération des raisons suivantes : D'une part, le contexte politique était défavorable aux idéologies politiques qu'elle défendait. D'autre part, le fait que le tueur l'ait précisément choisi tout en montrant une haine de la personne de Jo Cox pour ce qu'elle représentait. L'on comprend alors, bien qu'il parût plus probable de considérer uniquement la thèse du meurtre politique en raison de son engagement. Mais, le caractère genré du meurtre est aussi à prendre en compte même s'il pourrait être vu comme secondaire au motif principal de l'auteur. La présentation de ces deux féminicides politiques ont pu nous montrer qu'il était difficile de se rendre compte du caractère genré des assassinats politiques des femmes et militantes politiques de gauche. Entre autres, parce qu'on aurait encore de la difficulté à reconnaître les conséquences des construits sociaux de la société sur les femmes. Aussi, on invalide le fait que des femmes seraient tuées et puissent être tuées parce qu'elles sont des femmes.

Dans la prochaine section de ce travail, nous allons aborder les caractéristiques communes des féminicides politiques et la méconnaissance de cette forme de féminicide qui passent sous silence les difficultés et les violences extrêmes que vivent ou peuvent vivre les femmes dans l'espace public et politique.

2.2 Profil commun des femmes et activistes politiques assassinées

La reconnaissance du caractère genré dans l'assassinat des femmes politiques et militantes de gauche est encore un sujet épineux sur lequel il est difficile de s'accorder. L'engagement politique des femmes est souvent mis en avant comme le motif principal de leur meurtre. Cependant, il existe un ensemble d'éléments et d'indices que l'on peut repérer lors de la commission de ces actes qui aiderait à la qualification d'un féminicide politique. Nous devons par ailleurs, souligner que tous les assassinats de femmes politiques et des activistes ne peuvent pas être présentés comme des féminicides politiques. En effet, il faudrait la présence concomitante du désir de sur-tuer la victime et la prise en compte des violences sexistes auxquelles sont confrontées ces femmes et du contexte patriarcale qui les favorise.

Bien que le caractère sexiste soit souvent difficile à mettre en exergue dans ces cas particulièrement, dans les cas où des femmes de pouvoir ne souhaitent pas toujours dénoncer les violences sexistes qu'elles vivent dans leur espace de travail (Pionchon et Grégory, 2004). Le fait de ne pas pouvoir mettre en avant cette difficile cohabitation des femmes et des hommes sur le terrain de la politique invalide l'expérience genrée des femmes politiques. Aussi cela, montre la non reconnaissance des conséquences du système patriarcal sur les femmes et qui les affectent dans toutes les sphères de leurs vies. A cet effet, dans les lignes qui suivent, nous allons dans les limites de notre compréhension sur ce que pourrait être un féminicide politique relever les points communs entre ces différents assassinats genrés de femmes politiques et de militantes.

2.2.1 Les caractéristiques communes

Les caractéristiques communes des féminicides politiques sont présentées dans l'enquête menée par le collectif « Femme à abattre » publiée au cours de l'année 2023. Pour en convenir à un assassinat politique genré, les chercheuses ayant mené cette enquête en ont retenu trois critères à savoir la motivation, le mode opératoire et l'impact (Schultz (Youpress), s. d.-a). En nous référant au féminicide politique de Marielle Franco et de Helen J. Cox, nous pouvons comprendre que la motivation derrière ces meurtres pourrait être d'une part, celle de réduire au silence ces femmes qui tentaient de réorienter la politique de

leur pays. D'autre part, de rappeler aux femmes que l'espace public et politique est plus dangereux pour elles. Donc, il s'agirait d'inscrire ces féminicides politiques dans un continuum de violences genrées afin de garder les femmes hors de l'arène politique. Comme le rapporte l'ONU, dans son rapport sur la situation des défenseuses des droits de la personne (conseil des droits de l'homme, 2019), il énonce : « *Presque partout, l'augmentation de la représentation politique des femmes s'est accompagnée d'une hausse de la violence à leur égard et, dans sa forme la plus extrême des femmes ont été assassinées pour avoir exercé leurs droits politiques* ». On pourrait alors, en venir à la conclusion que les violences sexistes et les féminicides politiques sont en fait, des réponses aux fins de contestation de la présence des femmes dans l'espace politique afin d'annihiler leur militance.

Ce désir de contester la présence des femmes dans l'espace politique pourrait aller jusqu'à cet acte de sur-tuer en souillant le corps de la victime afin de s'assurer qu'elle n'en sorte pas vivante (Schultz (Youpress), s. d.-a). Ce mode opératoire qui serait en fait, le deuxième élément retenu dans la qualification d'un féminicide politique laisserait comprendre qu'il ne s'agirait pas seulement de tuer un corps mais de faire en sorte que ce corps soit méconnaissable soit en le brûlant, en le violant ou en le massacrant au couteau, à l'épée ou au fusil, crucifiée, découpée en morceaux, défigurée à l'acide, énucléée etc (Schultz (Youpress), s. d.-b). C'est à se demander, d'où vient cet acharnement sur le corps des femmes. Le message qui semble y découler serait un désir d'effacer tout ce que cette femme ou ces femmes ont pu être ou ce qu'elles ont représenté au sein de la société. Le féminicide de Jo Cox ou de Marielle Franco en révèle une part de ce désir. Après le féminicide politique de Marielle Franco, il s'en était suivi : « *des vagues de commentaires haineux et des discours de haine contre tout ce qu'elle représentait s'étaient multipliés et étaient devenus plus explicites, avait expliqué son ancienne compagne Monica Benicio* » (Schultz (Youpress), s. d.-a). Quel avait été le crime de l'une ou de l'autre sinon celui de défendre un idéal politique qui répondait à leur appréhension du bien commun.

Le fait d'assassiner ces femmes, de les menacer ou de les cyberagresser répondrait à une narrative sexospécifique qui serait de répandre la peur auprès d'elles, de leur famille et de toutes autres femmes qui voudraient s'engager dans l'espace public et politique (Je vous salue salope, 2022). Elle répondrait également à une approche discursive sur le fait que les femmes sont trop faibles pour faire de la politique et qu'elles ne peuvent pas contrer les violences politiques (Pionchon et Grégory, 2004). Par ailleurs, les féminicides politiques ne touchent pas que les femmes qui en sont victimes. Aussi, il faudrait en regarder ses conséquences sur les autres femmes qui se sont engagées dans l'espace public et politique. Bien que

ces meurtres politiques genrées peuvent être comprises par certaines comme un leitmotiv pour continuer le combat qu'elles menaient. Il semblerait que cela réfracte et freine beaucoup d'autres femmes qui voulaient s'engager. Le féminicide politique de Jo Cox, en Angleterre, en serait un indicateur. En réponse à son féminicide politique, il y eut une vague de menaces et d'intimidations à l'endroit des autres femmes politiques dont la plupart ont dû dénoncer les cyberviolences qu'elles ont été victimes et d'autres en ont été contraintes d'abandonner après avoir reçu des messages de mort avec pour intitulé : « *Jo Cox était la première, tu seras la suivante* »(Pineau (Youpress), 2016 p. 5). Au cours de l'année 2019, une autre conséquence de ce féminicide politique avait été la démission de plusieurs députées telle que souligné par le collectif en énonçant : « *sur les 50 députées qui ont quitté leurs fonctions, 18 étaient des femmes. Celles qui partent ont derrière elles une carrière moyenne de 9,5 années, contre 18 pour les hommes* » (Pineau (Youpress), 2016, p. 5). Aussi, il semblerait que les féminicides politiques peuvent être considérés comme un motif contraignant qui forceraient les femmes à abandonner l'espace politique contre leur gré.

Non loin l'idée de fuir complètement l'espace politique, certaines femmes reprennent le combat que menaient Jo Cox ou Marielle Franco, en endossant un rôle politique qui rejoint l'idéal politique de ces dernières. C'est le cas de la compagne de Marielle Franco, Monica Benicio, qui a été élue en 2020 au municipal de Rio. Le but n'étant autre que celui de : « *continuer à porter le combat contre le racisme, les LGBTphobies, pour les droits des femmes afro-brésiliennes et des habitant-es des favelas, afin de garder vivant l'héritage de Marielle* (Schultz (Youpress), s. d.-a, p. 12). Ce même cas de figure se serait également reproduit avec la sœur de Jo Cox, Kim Leadbeater qui a été élue députée du Labour en juillet 2021, dans la même circonscription que celle de sa sœur. (Pineau (Youpress), 2016, p. 9). En reprenant, les propos de la professeure Catherine Le Mangueresse, spécialiste des violences faites aux femmes qui évoqua ceci pour parler des dits impacts des féminicides politiques sur les femmes et militantes politiques de gauche : « *Le criminel parie sur un certain impact, mais on ne peut jamais connaître l'incidence de l'acte, si ça va renforcer la lutte ou pas, L'effet boomerang est difficile à mesurer*(Schultz (Youpress), s. d.-a). »

En conclusion, il s'avère difficile de prévoir l'impact et les réactions que pourraient susciter les cas de féminicide politique. En ce sens, nous allons emprunter les mots de la professeure américaine Marie E. Berry reprise par le collectif. Elle estime que beaucoup trop de féminicides politiques sont passés sous silence en écrivant : « *Mais pour quelques-unes dont les voix ont été amplifiées après leur mort, combien de combattantes sont mortes en silence ? Elles sont beaucoup trop nombreuses à être tuées avant même d'avoir atteint la partie visible de la sphère publique* »(Schultz (Youpress), s. d.-a). Cet état de fait, permet

de regarder un autre aspect des féminicides politiques autant qu'elles soient visibles ou passées sous silence. Les conséquences se traduisent alors, par l'abandon prématuré de la scène politique par une partie des femmes et une autre partie s'y attachera malgré tout au péril de leurs vies. Ces assassinats n'auraient d'autres but que de semer la peur comme l'explique Valentine Sébile, il s'agirait d'envoyer :

« Un signal aux autres personnes engagées et à leurs communautés. D'ailleurs, parfois on tue les personnes les plus exposées pour que l'onde de choc aille au-delà de la communauté et soit perçue comme une menace pour toute la société civile, comme un message qui dirait : "Imaginez ce que nous pouvons faire"»(Schultz (Youpress), s. d.-a) .

Dans la deuxième sous-section de cette section, nous allons traiter de la méconnaissance de cette forme de féminicide qui touchent spécifiquement les femmes politiques de gauche et les militantes gauchistes.

2.2.2 Les féminicides politiques: une féminicide méconnue

Tout au long de ce travail, nous avons illustré nos propos par plusieurs cas d'assassinat politique genré de femmes politiques et de militantes de gauche assassinées. En effet nous avons, à travers nos écrits essayés de montrer qu'il existerait certaines particularités qui touchent expressément les femmes politiques et les militantes de gauche assassinées. Cela s'expliquerait entre autres, par l'investissement de l'espace public et politique par ces femmes et de fait elles sont plus exposées au sexisme et aux violences de genre qui les affectent spécifiquement dans cet espace. En présentant les féminicides politiques comme une infraction commise envers ces femmes, nous voulons soulever la problématique de cette infraction non prise en compte ou non encore considérée dans les législations nationales et internationales. Aussi, il semble important de souligner que la plupart de ces cas sont restés impunis. L'impunité est présentée comme l'un des fléaux qui passent sous silence la plupart des féminicides qu'ils soient conjugaux ou politiques. Il est estimé à moins de 15%, les cas de féminicides politiques qui ont pu bénéficier d'un procès et moins de la moitié aboutissent à une condamnation. De surcroît, il a été observé une absence d'enquête policière par rapport à la majorité de ces cas (Schultz (Youpress), s. d.-a, p. 8). Cela permet alors de comprendre, l'une des raisons qui peuvent expliciter l'invisibilisation des cas de féminicides politiques. D'autant plus, qu'il subsiste une possibilité de non condamnation des coupables présumés de ces crimes (Schultz (Youpress), s. d.-a, p. 8).

Aussi l'impunité telle qu'expliqué par Marcela Lagarde (2010), pourrait être considérée comme l'un des moyens qui montrent que la vie des femmes compte moins. En se plaçant comme une résultante du continuum de violence genrée, l'impunité intervient de sorte à normaliser les assassinats genrés des

femmes tout en déresponsabilisant autorités judiciaires de leur rôle de protection et de sécurité envers les individus.es. La rapporteuse spéciale auprès des nations-unies Mary Lawlor, traduit cela par :

L'origine de cette impunité généralisée réside dans le fait que « les femmes comptent moins : la police, le gouvernement, les services de sécurité censés les protéger ne les prennent pas au sérieux, et parfois ce sont les hommes politiques qui appellent à la violence contre elles, comme aux Philippines par exemple ». En 2018, le président philippin Rodrigo Duterte encourageait ainsi les soldats à « tirer dans le vagin » des femmes « rebelles » (Schultz (Youpress), s. d.-a, p. 9).

Traiter de la méconnaissance des féminicides politiques revient aussi à mettre en lumière la problématique de l'impunité qui laisseraient comprendre qu'il existe une invisibilisation ou une occultation volontaire des cas de féminicides politiques ou des femmes qui sont tuées pendant leur militance. Le cas de Digna Ochoa, retrouvée morte à son cabinet et dont les conclusions de l'enquête prétendaient un suicide serait vingt ans plus tard, reconnu comme une enquête non aboutie par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Cette dernière va alors, condamner l'État mexicain en raison des irrégularités graves commises durant cette affaire (Schultz (Youpress), s. d.-a, p. 10). Et précisa :

« Les autorités ont fait usage de stéréotypes de genre au cours de la procédure ». Les enquêteurs « se sont fondés sur des éléments de la vie personnelle (...) de Mme Ochoa pour considérer qu'il s'agissait plus probablement d'un suicide que d'un meurtre. Autrement dit, Mme Ochoa a été présentée comme une femme fragile et instable émotionnellement, et donc sujette au suicide ».

Et la Cour poursuit en disant : « *Il revient aux États d'adopter une perspective de genre et une approche intersectionnelle afin d'appréhender les différentes formes de violence que les défenseuses peuvent subir en raison de leur profession et de leur genre* »(Schultz (Youpress), s. d.-b) Bien que le thème de féminicide politique n'ait pas été expressément cité par la cour mais elle a soutenu que les défenseuses/militantes pouvaient être assassinées en raison de leur genre et de leur engagement.

Reconnaître les féminicides politiques permettraient de considérer ces meurtres comme étant des assassinats politiques genrés. Aussi, cela permettrait de mettre en place des mesures préventives qui prendraient en compte les mécaniques de silenciation afin d'agir ou encore de réagir lorsque les défenseuses et/ou les femmes politiques dénoncent les menaces ou les cyberviolences dont elles sont victimes. Dans cette logique, la reconnaissance des violences sexistes qui sont sexospécifiques aux femmes

devraient être articulées dans les mécanismes juridiques de sorte à ne pas invisibiliser des cas qui ne touchent que les femmes.

Dans le troisième chapitre de ce travail, nous allons mettre en avant les avancées qui ont été faites par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme qui a adopté une approche sexospécifique dans ses conclusions dans plusieurs affaires et a expressément reconnu les cas de féminicide dans l'affaire Ciudad de Juárez que nous aurons à revoir dans les lignes suivantes. De ce fait, bien que le thème de féminicide politique ne soit pas encore reconnu comme une nouvelle forme de féminicide, cette avancée nous montre qu'il est important de continuer à décortiquer des cas de meurtres touchant les femmes.

CHAPITRE 3

Mobilisation des outils juridiques et épistémologie du genre dans le droit international

Dans ce chapitre nous allons mettre l'emphase sur deux décisions emblématiques rendues par la Cour interaméricaine des droits de l'homme et dans lesquelles, elle aborde une perspective de genre et reconnaît que le contexte des violences structurelles renforcerait les violences de genre envers les femmes. En effet, ces décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme permettent de repenser la neutralité du droit construit sur une base hétéronormative et sur les valeurs hétéro-patriarcales. D'une part, ces valeurs invisibiliseraient et ne tiendraient pas compte des violations des droits qui sont spécifiques aux femmes. D'autre part, elles serviraient à légitimer les rapports de pouvoir en considérant les femmes comme des sujets subordonnés (Lando, 2015, p. 82). Nous allons à travers, ces décisions comprendre que l'application et l'interprétation des *conventions de Belém do Pará* et la *convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)*, par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a pu introduire un précédent dans le droit international. Cela a permis de voir l'importance de la reconnaissance du caractère genré de certaines violences et de la manière dont celles-ci peuvent affecter les femmes de façon différente que les hommes. Et, cette reconnaissance sexospécifique des violences qui touchent les femmes a aussi permis à la CIDH de mettre en avant le phénomène structurel des violences de genre influencé par la culture de discrimination (Lando, 2015, p. 101). Ainsi, dans les deux sous-sections qui suivent, nous allons présenter ces décisions et de la manière dont une articulation juridique des violences de genre dans le droit international permettrait de valider les expériences genrées dans l'espace public et de prévenir les violences qui y affèrent.

3.1 Perspective de genre dans les décisions de la Cour Interaméricaine des droits de l'homme

La perspective de genre dans les théories juridiques est présentée comme étant une réponse à la neutralité du droit qui s'avèrerait être androcentrique et donc, est insuffisant pour protéger les droits fondamentaux des femmes. La perspective de genre prend en considération les effets des relations sociales de pouvoir entre les genres dans l'analyse juridique (Lando, 2015, p. 82). En ce sens, elle répond aux critiques féministes sur le droit international qui montrent que celui-ci est sexué, genré et fort de cela, invalide le postulat selon lequel il proposerait une forme de justice rationnelle, neutre et universelle (González Moreno, 2009). Les théories juridiques étant construites sur des valeurs et des règles de comportement assurant la perpétuation de la subordination des femmes répondraient aussi au processus de naturalisation des rapports sociaux de sexe dans la production des savoirs (González Moreno, 2009). D'où

la mise en avant d'une épistémologie féministe et des propositions méthodologiques qui permettent de construire des savoirs moins aveugles aux expériences des groupes sociaux dominés (Charron et Auclair, 2016). En se basant sur la pensée de Donna Haraway et Sandra Harding sur les « savoirs situés » et l'« épistémologie du point de vue » citée par Charron et Auclair dans leur article : « *Démarches méthodologiques et perspectives féministes* », elles montrent la manière dont, l'utilisation d'une perspective féministe en recherche impliquerait d'interroger le processus de production des connaissances lui-même, à tous les niveaux. Pour cela, il faudrait tenir compte : « *des réalités sociales des femmes comme groupe historiquement négligé, invisibilisé et dominé par les approches masculines de la production de connaissances scientifiques* » (Charron et Auclair, 2016, p. 2). Ainsi, l'adoption d'une perspective de genre dans certaines décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme semble se référer à cette nécessité de prendre en considération la spécificité du genre comme forme d'interprétation tout en montrant que les droits fondamentaux puissent être violés de façon différente pour les catégories d'individu.es (Lando, 2015, p. 109). Cette prise en considération des matérialités sexospécifiques permet de ne pas invisibiliser des réalités sociales qui seraient propres aux femmes ou aux autres catégories minoritaires. C'est exactement cette visibilité des réalités multiples que l'épistémologie du positionnement à travers la pensée de Patricia Hill Collins, a permis de mettre en avant en montrant que :

les rapports de pouvoir et de domination, notamment genrés, ne sont pas expérimentés de la même façon par toutes les femmes, et que la prise en considération de la diversité et du caractère intersectionnel des inégalités est nécessaire à la contestation des systèmes inégalitaires de pouvoir (Charron et Auclair, 2016).

De fait, la perspective de genre dans les décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme répondrait au narratif d'une rééquilibrage des rapports de pouvoir et des violences structurelles qui s'inscrivent dans ce continuum de violence de genre qui touchent les femmes. En premier lieu, à cause de leur condition de femme. En second lieu à cause d'autres enjeux socio-politiques, économiques ou de race qui affectent différemment les catégories de femmes.

3.1.1 Le cas de la prison Miguel Castro Castro

Pour cerner la perspective de genre dans la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) dans l'affaire de *la prison de Miguel Castro Castro vs Pérou*. Une brève remise en contexte des faits survenus dans cette prison et pour lesquels le gouvernement du Pérou a été condamné serait importante pour la suite. En effet, Au cours d'une opération de transfert des prisonnières femmes de cet

établissement pénitentiaire dans une autre prison à sécurité maximale, il y eut l'attaque de leur pavillon (1A) qui hébergeait environ 133 femmes et se termina avec la destruction du pavillon 4B, dans lequel plusieurs femmes s'étaient réfugiées (Lando, 2015, p. 89). A la suite, de cette attaque perpétrée par des agents étatiques, environ quarante-deux détenus étaient morts et plus d'une centaine soit environ 175 en étaient blessés. De plus, environ 322 prisonniers subirent des traitements cruels, inhumains et dégradants durant et/ou après l'intervention (Lando, 2015). Pour mettre en avant l'aspect genré dans sa décision, la cour interaméricaine des droits de l'Homme, a pris en considération cinq (5) éléments spécifiques qui affecta ces femmes dont, premièrement :

« la souffrance des femmes enceintes durant l'attaque, la nudité forcée face aux agents étatiques masculins, le manque de produits sanitaires et hygiéniques, la pénétration vaginale digitale et le manque de soins médicaux pré et post-partum » (Lando, 2015, p. 92).

A cela, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme aurait pris en considération le contexte socio politique et du conflit armé qui secoua le pays à cette époque en s'alignant sur la décision du tribunal et du rapport de l'ombudsman du Pérou qui estima qu' : « *il s'agissait en fait d'une attaque préméditée destinée à menacer la vie et l'intégrité des prisonnières des pavillons 1 A et 4 B où se situaient les détenues accusées ou jugées pour terrorisme ou trahison* »(Lando, 2015). Aussi, elle considéra que ces femmes étaient perçues comme des déviantes, des rôles sociales traditionnelles qui leurs étaient assignées. Ce qui, en conséquence multiplia pour elles, en plus de leur implication dans le conflit armé des traitements plus cruels et des violences sexuelles qui étaient utilisées dans le but de punir, d'intimider, d'humilier et de déshonorer la population (Lando, 2015). Ces états de fait, laissent ressortir le caractère genré de cette attaque puisqu'il semblerait que le genre des victimes ou encore leur condition de femme était prédéterminant dans les sévices corporels qui leurs étaient affligés.

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH), aborda la perspective de genre dans cette décision en reconnaissant premièrement, que le femmes et hommes avaient été différemment affectés par ces violences. Deuxièmement, en déterminant que certains actes de violence étaient dirigés spécifiquement à l'égard des femmes. Enfin, en considérant que plusieurs actes les affectaient en plus grande proportion que les hommes (Lando, 2015, p. 91). En outre, elle a aussi mis en avant le fait que les violences de genre ne concernent pas seulement les violences sexuelles mais qu'elles impliquaient également l'existence des violences de genre spécifiquement dirigées à l'égard des prisonnières (Lando, 2015, p. 91). En un mot, il s'agirait des formes de violences qui ne sont commises qu'à l'égard des femmes.

La prise en compte de la perspective de genre dans cette affaire a permis à la Cour de reconnaître non seulement le caractère genré de l'attaque mais elle lui a aussi permis d'adopter une approche intersectionnelle. Bien que l'attaque était dirigée contre les femmes de cette prison mais certaines parmi elles ont été plus affectées que d'autres notamment, celles qui étaient enceintes et celles qui nécessitaient des soins post-nataux. De fait, l'adoption de la perspective de genre au niveau international et même national dans les décisions judiciaires quand il y a lieu de l'y considérer, reviendrait à reconnaître que les normes sociales peuvent être sexistes et discriminantes envers les femmes. Et qu'en s'y référant à ce postulat, il permettrait d'admettre que les violences de genre sont structurelles, institutionnelles et systémiques et donc, affectent plus les femmes que les hommes. Particulièrement, lorsqu'elles sont considérées comme déviantes des normes sociales hétéro patriarcales établies. A cet effet, nous pouvons en nous renvoyant à cette affaire, comprendre que les assassinats des femmes politiques de gauche seraient en fait des féminicides politiques lorsqu'on y intègre la perspective de genre. Aussi, le fait que ces femmes sont aussi considérées comme réfractaires aux règles sociales et que leur condition de femmes sont également mis en avant lorsqu'elles sont victimes des violences sexistes et des cyber violences ou encore le fait que leur corps est systématiquement souillé ou méconnaissable après leur mort.

Dans la deuxième sous-section de cette section, nous allons présenter l'affaire du champ de coton, affaire dans laquelle pour la première fois, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme va explicitement signifier qu'elle arbore une perspective de genre dans sa décision.

3.1.2 L'affaire du champ de coton

L'illustre affaire *Campo Algodenoro c. Mexique* connu encore sous le nom de l'affaire du *champ de coton* retrace l'histoire de nombreux cas de meurtres, de viols et d'enlèvement de femmes survenus dans la province de Ciudad Juarez au Mexique (Wattier, 2019). En effet, pour reprendre la citation de Carlos Monsiváis traduite par Marie France Labrecque dans son ouvrage, il évoqua ceci : « *Les assassinats de Ciudad de Juarez sont un des plus sordides et tragiques chapitres de l'histoire des femmes du Mexique, malheureusement non encore terminé. La réaction nationale reste lente et encore insuffisante.* » (Labrecque, 2012, p. 16). Cette tragédie s'explique premièrement par la découverte dans un champ de coton de Ciudad de Juarez le 6 novembre 2011, le corps de huit femmes qui avaient été disparu préalablement (Lando, 2015, p. 97). La disparition de ces femmes avait eu lieu à des dates et dans des lieux différents. Toutefois, il est fait mention que ces femmes provenaient de milieux défavorisés et deux d'entre elles étaient mineures (Lando, 2015, p. 98).

Dans la présentation de ce cas, nous n'allons pas mettre l'accent sur le contexte régionale et économique de la province de Ciudad Juarez. Cependant, il est important de souligner la situation socio-économique de ces femmes et le fait qu'elles représentaient une catégorie sociale particulièrement vulnérable parce qu'elles étaient considérées comme des migrantes et la moitié d'entre elles d'origine rurale était moins scolarisées et moins informées que la population non migrante (Labrecque, 2012, p. 38). Cet état de vulnérabilité était aussi renforcée par la perception de la population de cette ville sur ces femmes qui ont intégré le marché du travail dans un contexte misogyne et d'une remise en question de la division sexuelle du travail dans l'industrie manufacturière (Labrecque, 2012, p. 39). En ce sens, il paraît pertinent dans l'analyse de ces cas de meurtres de considérer les discriminations sexistes et la précarité économique de ces femmes ainsi que la manière dont celles-ci avaient été banalisées par le gouvernement du Mexique. Malgré, le caractère dégradant de ces meurtres de femmes ; *les corps retrouvés étaient couverts d'hématomes, avec des signes d'étranglement, de mutilations et de sévères violences sexuelles* (Lando, 2015, p. 97). Les autorités auraient semble-t-il, minimisé la disparition de ces jeunes filles avec des commentaires discriminatoires en raison de leur genre et de l'âge des victimes (Lando, 2015, p. 97). Par ailleurs, la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans sa décision avait soulevé l'indifférence des autorités face aux dénonciations des familles et l'absence d'une enquête dépêchée en diligence de façon à prévenir l'atteinte à l'intégrité morale ou physique des jeunes filles (Lando, 2015, p. 98).

En outre, la Cour reconnue aussi les irrégularités et le manquement de rigueur dans la poursuite de l'enquête après la découverte des corps des victimes. Toutefois, bien avant la décision de la Cour, une enquête internationale avait été organisée par le comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes qui avait mis en lumière la culture d'impunité qui existait au Mexique, ce qui favorisait voire encourageait de tels crimes à l'égard des femmes (Wattier, 2019). En référence, à l'article 1 de la convention de Belém do Pará qui définit la violence sur les femmes comme suit :

« Tout acte ou comportement fondé sur la condition féminine qui cause la mort, des torts ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychiques à la femme, aussi bien dans sa vie publique que dans sa vie privée' – et que sa sanction et son élimination représentent une obligation et doivent constituer une priorité pour tout État de droit. »(CONVENTION OF BELEM DO PARA, s. d.).

Il pose le fondement de la définition du féminicide que la Cour va en faire référence dans ses décisions afin de conclure que les assassinats de ces femmes sont en fait, des cas de féminicides. Elle a mis en avant la condition féminine de ces femmes. Ainsi pour en arriver à cette conclusion, la Cour interaméricaine des

droits de l'Homme, a reposé sa décision sur le fait que ces violations étaient adressées spécifiquement aux femmes en se basant sur trois éléments :

Premièrement, Elle prend en compte le contexte de violence à Ciudad Juárez et conclut qu'il existait un phénomène structurel de violence de genre. Deuxièmement, elle se pencha sur les caractéristiques des victimes. Celles-ci étaient de jeunes étudiantes ou employées de manufactures et provenaient de milieux défavorisés comme l'étaient beaucoup des victimes de meurtre à Ciudad Juárez. Enfin, la Cour reflète le mode opératoire des crimes pour déterminer que les agresseurs visaient seulement des femmes(Lando, 2015, p. 102).

Plusieurs rapports avaient établi qu'il y avait des facteurs communs dans plusieurs des meurtres de femmes à Ciudad Juárez : *« les femmes sont kidnappées alors qu'elles marchent dans les rues et sont amenées de force dans des maisons isolées où elles sont violées, torturées, mutilées puis tuées »* (Lando, 2015, p. 102). Ainsi, la conclusion de la Cour sur les féminicides de ces femmes a pris en considération le caractère genré de ces meurtres et le contexte de violence de genre reconnu dans la province Ciudad Juárez.

La perspective de genre de la Cour dans cette affaire est représentée d'une part, parce qu'elle a reconnu le contexte de violence structurel qui prédisposait ces femmes à être victimes des violences de genre. D'autre part, elle a permis la mise en avant de la culture de discrimination contre les femmes dans cette société. Par ailleurs, la cour se référa également à l'article 7 de la convention de *Bélem Do Pará* pour établir la responsabilité du Mexique dans la prévention des violences contre les femmes et la nécessité d'enquêter sur les violations commises sur ces dernières (Lando, 2015, p. 102). Le fait pour la Cour de reconnaître la responsabilité de l'État dans la prévention des violences de genre montre aussi qu'elle reconnaît les conséquences des violences structurelles, le poids des normes sociales, des stéréotypes et des discriminations sexistes envers les femmes. En ce sens, elle affirme que face au discriminations structurelles, le Mexique doit envisager : *« des réparations qui viseront à identifier et éliminer les facteurs causant la discrimination et devront être adoptées en fonction d'une perspective de genre, en gardant en tête les différents impacts de la violence pour les hommes et pour les femmes »* (Lando, 2015, p. 104). Cela montre la pertinence de souligner l'importance de la perspective de genre dans la qualification des violations qui concernent des cas de meurtres et de violences afin de mettre avant le caractère systémique de ces violences pour les femmes.

En conclusion, l'affaire du champ de coton a permis la judiciarisation du mot féminicide bien que la Cour ne s'y est référé que très peu parce qu'elle a préféré utiliser le terme meurtre des femmes en raison de

leur genre. Toujours est-il, que le caractère systémique et genré de ces assassinats ont été mis avant et aussi la responsabilité de l'État a été soulevé dans la prévention des violences de genre et de la nécessité d'enquêter sur ces meurtres. Ainsi, cette décision nous permet d'inclure ou de considérer les meurtres des femmes politiques de gauche/militantes de gauche comme des féminicides politiques. Puisqu'elles semblent se rejoindre dans les conclusions de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, dans l'affaire du champ de coton notamment, lorsqu'elle regarde les violences sexistes et structurelles comme des éléments favorisant l'assassinat de ces femmes et aussi le caractère genré de ces meurtres qui ne concernent que les femmes. En mettant l'accent sur le contexte socio politique et économique qui facilitent ces violences, la Cour reconnaît que les femmes sont plus susceptibles d'être victimes des violences de genre que ce soit dans la sphère privée ou publique.

CONCLUSION

Tout au long de ce travail, nous avons tenté d'expliquer que les assassinats des femmes politiques et militantes de gauche étaient des féminicides politiques. En effet, notre hypothèse consistait à montrer que l'espace public et politique étaient plus difficile pour les femmes qui l'investissaient avec une idéologie politique différente des discours politiques dominantes de la droite. Par ailleurs, nous nous sommes référés à la construction sociale de la société patriarcale pour montrer que d'une part, la dangerosité de l'espace politique pour les femmes politiques et militantes de gauche s'inscrivent dans le continuum de violences patriarcales qui surexposent les femmes à les subir parce qu'elles sont des femmes. D'autre part, à cause de leur engagement politique qui tendent à bouleverser les dynamiques de la société qui sont inégalitaires et sexistes envers les femmes.

En effet, dans cette recherche nous avons mis en avant que la lutte des classes et les rapports de pouvoir créaient les violences systémiques. A travers les critiques de Christine Delphy, Colette Guillaumin etc., nous avons fait ressortir l'incidence de la construction sociale genrée qui normalisent les violences sur les femmes. Lesquelles violences tirent leur légitimité dans la perception de la société sur les catégories sociales. Cette perception va servir d'assise pour normaliser les rapports inégaux entre les groupes sociaux, lesquels seront justifiés par les discours sur le naturalisme ou encore le déterminisme biologique. À cet effet, toute tentative d'invalidation de ces postulats de la part de ces groupes serait en fait, perçue comme une révolte ou un acte qui tend à déstabiliser le fonctionnement social de la société. Les femmes dans cette quête de réappropriation de leur place qui ne soit pas celle qui leur a été assigné eu égard de leur constitution biologique dans la société, sont vues comme des déviantes ou des réfractaires qui doivent être réprimées. Cependant, autant le dire ce n'est pas la contestation des femmes du système patriarcal qui engendre les violences qu'elles subissent mais c'est le système patriarcal en soi qui crée ces violences. Cette violence est donc endogène. Aussi, c'est pour cela qu'il serait judicieux d'interroger les structures de la société pour comprendre la manière dont ces violences affectent les femmes à tous les niveaux de leurs vies, tant dans l'espace privé que public.

S'agissant de l'espace public, nous avons à travers cette recherche essayé de mettre en avant la manière dont les femmes politiques et les militantes de gauche, seraient surexposées aux violences sexistes et aux discriminations genrées dans leur espace de pouvoir. En effet, nous nous sommes référés aux mécanismes de silencing utilisés contre les femmes dans l'espace public et politique qui les contraignent soit à

abandonner ces dits espaces ou à en être tuées. C'est ce que les féminicides politiques de Marielle Franco et de Joanne Helen Cox ainsi que les témoignages des femmes illustrant les violences sexistes qu'elles ont subi dans leur fonction ont permis de mettre en lumière. Les mécanismes permettant d'aboutir à la conclusion d'un féminicide politique ont démontré premièrement, qu'il existe un continuum de violence sexiste présent dans le paysage politique des femmes politiques/militantes de gauche soit par les menaces, les cybermenaces et les cyberviolences ou agressions. Ensuite, la volonté de faire taire, de réduire au silence la voix dérangeante de ces femmes qui sont vues comme illégitimes dans l'espace public et politique et encore plus avec un discours qui tend à bouleverser les dynamiques sociales de la société. À travers nos lectures nous avons tenté de faire ressortir le profil commun des femmes politiques/militantes de gauches tuées dans le cadre de leur militantisme. Aussi, il en a résulté que le facteur genré était très présent dans le cadre de ces assassinats ainsi que les causes politiques qu'elles défendaient d'où la différence que nous avons établi entre un féminicide politique et un assassinat politique qui réside dans le fait que ces femmes soient avant tout tuées parce qu'elles sont des femmes et non seulement à cause de leur engagement.

En outre, la méconnaissance des féminicides politiques qui est cette forme de féminicide qui touche particulièrement les femmes politiques/ militantes de gauche s'inscrivent dans une invisibilisation des violences genrées en politique qui sont spécifiques aux femmes. Les violences de genre et les discriminations sexistes envers les femmes dans l'espace public et politique seraient en fait, des signes prémonitoires qui annonceraient les féminicides politiques. Aussi, ces cas pointent l'impunité qui est l'un des éléments constitutifs dans la définition des féminicides qui montre la manière dont les violences, les assassinats/féminicides des femmes restent impunies. Ainsi, dans les décisions de la cour interaméricaine que nous avons présenté dans ce travail, nous avons mis en avant la perspective de genre que la cour a adopté dans ces décisions comme l'une des pistes de solutions qui pourraient servir à faire reconnaître les violences qui sont sexospécifiques aux femmes et à comprendre que les violences structurelles sont des violences de genre qui s'inscrivent dans les construits sociaux de la société. Tout en prenant en compte les dynamiques sociales inégalitaires comme référent dans l'analyse des cas de violences envers les femmes.

Comme mentionné à maintes reprises dans le cadre de ce travail, il est difficile de toujours considérer l'aspect genré dans l'assassinat des femmes et militantes politiques de gauche. Car, la thèse qui est souvent prioriser est celle du meurtre en raison de leur engagement. À l'instar, de la plupart des documents mobilisés dans la réalisation de ce travail, il en ressorti que le sexe ou le genre des femmes

était utilisé comme un moyen pour les contraindre à rester hors du champ politique et, quand elles s'y aventurent elles sont victimes de toutes sortes de violences sexistes. Aussi des appels aux viols et à l'assassinat de ces dernières sont lancés dans le cyberspace comme une réponse qui pourrait consacrer leur illégitimité dans l'espace politique. A cet effet, pour en répondre à notre hypothèse de recherche, en nous appuyant sur les textes cités dans ce travail, il paraît que les assassinats des femmes politiques et des militantes de gauche soient des féminicides politique. La non-articulation de ces meurtres en tant que telles contribuent à normaliser les violences que vivent les femmes dans l'espace public et politique et ferment aussi la possibilité de reconnaître et de valider les expériences genrées qui sont sexospécifiques aux femmes/militantes politiques.

Tenant compte des limites de cette étude et du fait que nous sommes limités par rapport à notre problématique. Nous espérons que ce travail pourra servir d'amorce afin d'ouvrir la voie à de nouvelles recherches plus approfondies notamment sur les mesures de protection qui pourraient être mises en place et qui pourraient être perçues comme des garanties de sécurité pour les femmes dans l'espace public. Bien que nous l'ayons effleuré dans notre travail lorsque nous avons présenté la manière dont les femmes politiques anticipaient la violence genrée dans leur espace de pouvoir, nous pensons que les limites juridiques dans la définition de la violence notamment, celle genrée ne permet pas de saisir cet état constant d'anticipation de la violence par les femmes politiques/militantes gauchistes et de la manière de la prévenir ou la limiter avant qu'elle se matérialise. Aussi, nous souhaitons que d'autres éventuelles chercheuses et chercheurs pourront réfléchir sur la manière de catégoriser juridiquement la prévention de la violence vécue par les femmes.

RÉFÉRENCES

- Azzolin, L. (2022). XV. Marielle, présente ! Construire la résistance aujourd'hui. Dans *Les archives du féminicide* (p. 295-314). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.bodio.2022.01.0295>
- Bérenghère, M.-P. (2003). *La citoyenneté politique des femmes* (Daloz). Armand Colin.
- Bhutto, B. (2014). *Pour une réconciliation L'islam, la démocratie et l'occident* (Héloïse d'Ormesson). Simon & Schuster UK Ltd.
- Biografía de Berta Cáceres (Su vida, historia, bio resumida)*. (s. d.). Récupéré le 10 février 2023 de <https://www.buscabiografias.com/biografia/verDetalle/11071/Berta%20Caceres>
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine* (Du seuil).
- Charron, H. et Auclair, I. (2016). Démarches méthodologiques et perspectives féministes. *Recherches féministes*, 29(1), 1. <https://doi.org/10.7202/1036666ar>
- Charton, L. et Bayard, C. (2021). Les violences contre les femmes et les technologies numériques : entre oppression et agentivité. *Recherches féministes*, 34(1), 313-330. <https://doi.org/10.7202/1085255ar>
- Chère Madame Baerbock - Kreatur #16 - Regarder le documentaire complet*. (s. d.). ARTE. Récupéré le 23 février 2023 de <https://www.arte.tv/fr/videos/102190-019-A/chere-madame-baerbock/>
- Conseil des droits de l'homme. (2019). *Situation des défenseuses des droits de la personne Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de la personne*. Assemblée générale des Nations-unies.
- CONVENTION OF BELEM DO PARA. (s. d.).
- Daune-Richard, A.-M. (2000). *ARTICLES Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique*. https://www.academia.edu/21251617/ARTICLES_Rapports_sociaux_de_sexe_et_conceptualisation_sociologique
- Delphy, C. (2008). *Classer, dominer qui sont les autres* (la fabrique).
- Delphy, C. (2013). *L'ennemi principal, 1. Economie politique du patriarcat* (syllepse).
- Égypte: Shaimaa al Sabbagh, icône d'une révolution assassinée*. (s. d.). Récupéré le 10 février 2023 de <http://www.rofaf.org/actualites/genre-et-conflits/femmes-defenseuses-des-droits-humains-fddh-et-conflits/2843-2015-01-28-21-09-28>
- En son nom : Nadia Vera – MIRA. (s. d.). <https://www.americas.org/in-her-name-nadia-vera/>
- Follegati Montenegro, L. et Ferretti, P. (2021). Violence et reproduction sociale : l'émergence féministe latino-américaine. Dans *Violences de genre et résistances* (C. Cappelle et A. Leroy, trad., p.

29-54). Éditions Syllepse. <https://www.cairn.info/violences-de%20genre-et-resistances--9782849509497-p-29.htm>

Goldman, F. (2015, 14 août). Who Killed Rubén Espinosa and Nadia Vera? *The New Yorker*. <https://www.newyorker.com/news/news-desk/who-killed-ruben-espinosa-and-nadia-vera>

González Moreno, J. M. (2009). Les lois intégrales contre la violence à l'égard des femmes en Espagne. Une analyse à partir de la théorie juridique féministe. *Nouvelles Questions Féministes*, 28(2), 12-23. <https://doi.org/10.3917/nqf.282.0012>

Guillaumin, C. (1978). Pratique du pouvoir et idée de Nature (2) Le discours de la Nature. *Questions Féministes*, (3), 5-28.

Guillaumin, C. (2023). *Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes*.

Haiti: Authorities must protect relatives of murdered journalist and activist from death threats. (2021, 6 août). Amnesty International. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2021/08/haiti-authorities-must-protect-relatives-of-murdered-journalist-and-activist-from-death-threats/>

Je vous salue salope: la misogynie au temps du numérique. (2022). La Ruelle Films. <https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/1347750979>

Kergoat, D. (2010). Le rapport social de sexe de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion. Dans *Les rapports sociaux de sexe* (p. 60-75). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.colle.2010.01.0060>

Labrecque, M. F. (2012). *Féminicides et impunités, Le cas de Ciudad Juárez* (Écosociété).

Lagarde Y De Los Ríos, M. (2010). *Terrorizing Women: Femicide in the Americas*. Duke University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv11smqfd>

Lando, S. (2015). La Perspective de Genre dans la Jurisprudence Interamericaine en Application de la Convention Belem Do Para. *Revue Québécoise de Droit International*, 28(2), 81-112.

Langdon, J. (2016, 16 juin). Jo Cox obituary. *The Guardian*, Global. <https://www.theguardian.com/politics/2016/jun/16/jo-cox-obituary>

Lapalus, M. (2015). Femicidio / femicidio : les enjeux théoriques et politiques d'un discours définitoire de la violence contre les femmes. *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (22), 85-113.

Le meurtre de Jo Cox. (s. d.). L'Express § Europe. Récupéré le 10 février 2023 de https://www.lexpress.fr/monde/europe/le-meurtre-de-la-deputee-britannique-jo-cox_1803168.html

Lebel, E. et Falquet, J. (2014). In memoriam: Nicole-Claude Mathieu. *Recherches féministes*, 27(1), 1025411ar. <https://doi.org/10.7202/1025411ar>

Lévy-Bruhl, H. et Lévy-Bruhl, H. (1964). Les délits politiques: Recherche d'une définition. *Revue Française de Sociologie*, 5(2), 131. <https://doi.org/10.2307/3319792>

- Lorde, A., Calise, M. C., Gonik, G., Hélie-Lucas, M., Pour, H. et Lorde, A. (2003). *Sister Outsider: essais et propos d'Audre Lorde sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme...* Editions Mamamélis ;
- Marielle Franco – Mémorial HRD. (s. d.). <https://hrdmemorial.org/hrdrecord/marielle-franco/>
- Mediapart, L. invités de. (s. d.). « Femmes à abattre » : les coulisses d'une enquête inédite. Mediapart. Récupéré le 10 octobre 2023 de <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/080323/femmes-abattre-les-coulisses-d-une-enquete-inedite>
- Mursal Nabizada: Gunmen kill former Afghan MP at home in Kabul. (2023, 16 janvier). *BBC News, Asia*. <https://www.bbc.com/news/world-asia-64285789>
- Navarro, P. (2010). *Les femmes en politique changent-elles le monde?* (boréal 2010). Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- Pineau (Youpress), A.-L. (2016, 17 juin). « Jo Cox était la première, tu seras la suivante » : l'assassinat d'une députée hante l'Angleterre. Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/international/180323/jo-cox-etait-la-premiere-tu-seras-la-suivante-l-assassinat-d-une-deputee-hante-l-angleterre>
- Pionchon, S. et Grégory, D. (2004). *Les femmes et la politique* (pug). Presses Universitaires de Grenoble.
- Ricci, S. (s. d.). *Céder n'est pas consentir » : apports de Nicole-Claude Mathieu à une pensée critique du consentement des femmes à l'oppression*. https://www.academia.edu/35582076/C%C3%A9der_nest_pas_consentir_apports_de_Nicole_Claude_Mathieu_%C3%A0_une_pens%C3%A9e_critique_du_consentement_des_femmes_%C3%A0_l'oppression
- ROYAUME-UNI. *Qui était Jo Cox, la députée assassinée?* (s. d.). Récupéré le 22 novembre 2023 de <https://www.ledauphine.com/france-monde/2016/06/16/qui-est-jo-cox-la-deputee-attaquee>
- Russell, D. E. H. et Harnes, R. A. (2001). *Femicide in Global Perspective*. Teachers College Press.
- Schultz (Youpress), S. B., Rouguyata Sall, Leïla Miñano, Hélène Molinari, Ilioné. (s. d.-a). *Le féminicide politique : tuer les femmes et leur combat*. Mediapart. Récupéré le 22 juillet 2023 de <https://www.mediapart.fr/journal/international/080323/le-feminicide-politique-tuer-les-femmes-et-leur-combat>
- Schultz (Youpress), S. B., Rouguyata Sall, Leïla Miñano, Hélène Molinari, Ilioné. (s. d.-b). *Le féminicide politique : tuer les femmes et leur combat*. Mediapart. Récupéré le 23 novembre 2023 de <https://www.mediapart.fr/journal/international/080323/le-feminicide-politique-tuer-les-femmes-et-leur-combat>
- Sorokin, P. (1947). Qu'est-ce qu'une Classe Sociale? *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 2, 57-87.
- Szaniecki, B. et Cocco, G. (2018). Marielle Franco, le futur de Rio. *Multitudes*, 71(2), 7-12. <https://doi.org/10.3917/mult.071.0007>

Taraud Christelle, Silvia Federici et Rosa-Linda Fregoso. (2022). *Féminicides Une histoire mondiale* (La découverte).

Wattier, S. (2019). La reconnaissance juridique du féminicide : quel apport en matière de protection des droits des femmes ? *Revue trimestrielle des droits de l'Homme*, 118(2), 323-348.
<https://doi.org/10.3917/rtdh.118.0323>

Who was Daphne Caruana Galizia? (s. d.). The Daphne Caruana Galizia Foundation. Récupéré le 10 février 2023 de <https://www.daphne.foundation/en/about/daphne/>

Zalnieriute, M. et Weiss, C. (2020). Reconceptualizing Intersectionality in Judicial Interpretation: Moving beyond Formalistic Accounts of Discrimination on Islamic Covering Prohibitions. *Berkeley Journal of Gender, Law & Justice*, 35, 71-90.

Zian, H. (2008, 6 janvier). *Benazir Bhutto assassinée*. Journal Essentiel.
<https://www.journalessentiel.be/benazir-bhutto-assassinee/>

BIBLIOGRAPHIE

- 14 mars : en mémoire de Marielle Franco, femme politique brésilienne assassinée.* (2022, 13 mars). Les éditions Bibliomonde. <https://www.bibliomonde.fr/lalmanach/14-mars-jour-de-marielle-franco-journee-de-lutte-contre-le-genocide-des-femmes-noires>
- Agraz, R., Geurts, M., Léchenet, A. et Watine, G. (2009). Violences conjugales faites aux femmes : de quel droit ? *Nouvelles Questions Féministes*, 28(2), 128-132. <https://doi.org/10.3917/nqf.282.0128>
- Alejandra Otamendi, M., Fernandes Barroso, M. et Esteves Calazans, M. (2021). Violence de genre, féminicides et résistances en temps de pandémie. Dans *Violences de genre et résistances* (A.-F. Denamur, trad., p. 131-140). Éditions Syllepse. <https://www.cairn.info/violences-de%20genre-et-resistances--9782849509497-p-131.htm>
- Amnesty reveals alarming impact of online abuse against women | Amnesty International NZ.* (s. d.). Récupéré le 14 mars 2023 de <https://amnesty.org.nz/amnesty-reveals-alarming-impact-online-abuse-against-women>
- Ard, P. (s. d.). *BERTA LIVES! COPINH CONTINUES...*
- Atuk, S. (2020). Contesting Femicide: Feminism and the Power of Law Revisited Book Reviews. *Canadian Journal of Women and the Law*, 32(1), 221-224.
- Azzolin, L. (2022). XV. Marielle, présente ! Construire la résistance aujourd'hui. Dans *Les archives du féminicide* (p. 295-314). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.bodio.2022.01.0295>
- Bailey, J. (2020). Implicitly Feminist? The Supreme Court of Canada's Decision in R v Jarvis Case Comment. *Canadian Journal of Women and the Law*, 32(1), 196-220.
- Beck, J. (2015, 24 février). Anatomy of a Killing: How Shaimaa al-Sabbagh Was Shot Dead at a Cairo Protest. *Vice*. <https://www.vice.com/en/article/8x7z7v/anatomy-of-a-killing-how-shaimaa-al-sabbagh-was-shot-dead-at-a-cairo-protest>
- Bérengrère, M.-P. (2003). *La citoyenneté politique des femmes* (Dalloz). Armand Colin.
- Bhutto, B. (2014). *Pour une réconciliation L'islam, la démocratie et l'occident* (Héloïse d'Ormesson). Simon & Schuster UK Ltd.
- Biografía de Berta Cáceres (Su vida, historia, bio resumida).* (s. d.). Récupéré le 10 février 2023 de <https://www.buscabiografias.com/biografia/verDetalle/11071/Berta%20Caceres>
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine* (Du seuil).
- Bredoux, L. (2023). Femmes à abattre. Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/dossier/international/femmes-abattre>

- Chagnon, R., Boulebsol, C. et Frenette, M. (2021). La Judiciarisation Criminelle des Violences envers les Femmes: Vers un Droit Sensible aux Victimes? *Canadian Journal of Women and the Law*, 33(2), 131-154.
- Charron, H. et Auclair, I. (2016). Démarches méthodologiques et perspectives féministes. *Recherches féministes*, 29(1), 1. <https://doi.org/10.7202/1036666ar>
- Charton, L. et Bayard, C. (2021). Les violences contre les femmes et les technologies numériques : entre oppression et agentivité. *Recherches féministes*, 34(1), 313-330. <https://doi.org/10.7202/1085255ar>
- Chère Madame Baerbock - *Kreatur #16 - Regarder le documentaire complet.* (s. d.). ARTE. Récupéré le 23 février 2023 de <https://www.arte.tv/fr/videos/102190-019-A/chere-madame-baerbock/>
- Cockburn, C. (2004). Le continuum de la violence : une perspective de genre sur la guerre et la paix. Dans W. Giles (dir.), *Sites of Violence: Gender and Conflict Zones* (p. 0). University of California Press. <https://doi.org/10.1525/california/9780520230729.003.0002>
- Collectif. (2010). *La place des femmes dans l'histoire : Une histoire mixte.* Belin.
- Conseil des droits de l'Homme. (2019). *Situation des défenseuses des droits de la personne Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de la personne.* Assemblée générale des Nations-unies.
- CONVENTION OF BELEM DO PARA. (s. d.).
- Crawley, K. (2021). Speaking out: Feminism, Rape and Narrative Politics Book Review. *Feminist Legal Studies*, 29(3), 423-428.
- Curiel, O., Masson, S. et Falquet, J. (2005). Féminismes dissidents en Amérique latine et aux Caraïbes. *Nouvelles Questions Féministes*, Vol.24(2), 4-13. <https://doi.org/10.3917/nqf.242.0004>
- Daune-Richard, A.-M. (2000). *ARTICLES Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique.* https://www.academia.edu/21251617/ARTICLES_Rapports_sociaux_de_sexe_et_conceptualisation_sociologique
- Davidson, C. (2021). Speaking Femicide. *American University Law Review*, 71(2), 377-446.
- Debauche, A. et Hamel, C. (2013). La violence comme contrôle social des femmes. Entretien avec Jalna Hanmer, sociologue britannique. *Nouvelles Questions Féministes*, 32(1), 96-111. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0096>
- Delphy, C. (2008). *Classer, dominer qui sont les autres* (la fabrique).
- Delphy, C. (2013). *L'ennemi principal, 1. Économie politique du patriarcat* (syllepse).

- Depuis 2010, 36 militantes féministes ont été assassinées au Mexique* | Slate.fr. (s. d.). Récupéré le 23 février 2023 de <https://www.slate.fr/story/106021/assassinats-militantes-feministes-mexique>
- Dorlin, E. (2017). *Se défendre, une philosophie de la violence* (la découverte).
- Dworkin, A. (2006). « Le Pouvoir ». *Nouvelles Questions Féministes*, 25(3), 94-108. <https://doi.org/10.3917/nqf.253.0094>
- Égypte: *Shaimaa al Sabbagh, icône d'une révolution assassinée*. (s. d.). Récupéré le 10 février 2023 de <http://www.rofaf.org/actualites/genre-et-conflits/femmes-defenseures-des-droits-humains-fddh-et-conflits/2843-2015-01-28-21-09-28>
- EN IMAGES. Les combats et la vie militante de la députée Jo Cox*. (2016, 17 juin). L'Express § Europe. https://www.lexpress.fr/monde/europe/en-images-les-combats-de-la-vie-militante-de-la-deputee-jo-cox_1803309.html
- En son nom : Nadia Vera – MIRA. (s. d.). <https://www.americas.org/in-her-name-nadia-vera/>
- Falquet Jules. (2016). *Pax neoliberalia Perspectives féministes sur (la réorganisation de) la violence* (iXe éd.).
- Femicide in global perspective*. (2001). New York: Teachers College Press. <http://archive.org/details/femicideinglobal0000unse>
- Fernandez, J. (2015). Spécisme, sexisme et racisme. Idéologie naturaliste et mécanismes discriminatoires. *Nouvelles Questions Féministes*, 34(1), 51-69. <https://doi.org/10.3917/nqf.341.0051>
- Follegati Montenegro, L. et Ferretti, P. (2021). Violence et reproduction sociale : l'émergence féministe latino-américaine. Dans *Violences de genre et résistances* (C. Cappelle et A. Leroy, trad., p. 29-54). Éditions Syllepse. <https://www.cairn.info/violences-de%20genre-et-resistances--9782849509497-p-29.htm>
- Ford, L., Sekyiamah, N. D. et Medanhodzic, L. (2015, 29 novembre). Killed defending women's rights: nine female activists who died in 2015. *The Guardian*, Global development. <https://www.theguardian.com/global-development/2015/nov/29/end-the-violence-womens-rights-defenders-killed-2015-16-days-activism>
- Galerand, E. et Kergoat, D. (2014). Consubstantialité vs intersectionnalité? À propos de l'imbrication des rapports sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 44-61. <https://doi.org/10.7202/1029261ar>
- Germain, A.-S. et Sanhueza Morales, T. (2014). Maryse Rinfret-Raynor et autres (dir.), *Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 330 p. *Recherches féministes*, 27(2), 224-228. <https://doi.org/10.7202/1027928ar>

- Giacinti, M. (2020). « Nous sommes le cri de celles qui n'en ont plus » : historiciser et penser le féminicide. *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 50-65.
<https://doi.org/10.3917/nqf.391.0050>
- Gill, C. (2013). Le féminicide au Canada : le cas du Nouveau-Brunswick. *Nouvelles Questions Féministes*, 32(1), 77-94. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0077>
- Gillioz, L. (2009). Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard : Violences envers les femmes. Trois pas en avant, deux pas en arrière. *Nouvelles Questions Féministes*, 28(2), 123-127.
<https://doi.org/10.3917/nqf.282.0123>
- González Moreno, J. M. (2009). Les lois intégrales contre la violence à l'égard des femmes en Espagne. Une analyse à partir de la théorie juridique féministe. *Nouvelles Questions Féministes*, 28(2), 12-23. <https://doi.org/10.3917/nqf.282.0012>
- Guillaumin, C. (1978). Pratique du pouvoir et idée de Nature (2) Le discours de la Nature. *Questions Féministes*, (3), 5-28.
- Guillaumin, C. (2023). *Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes*.
- Haiti: Authorities must protect relatives of murdered journalist and activist from death threats. (2021). Amnesty International. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2021/08/haiti-authorities-must-protect-relatives-of-murdered-journalist-and-activist-from-death-threats/>
- Hanane Al-Barassi. (s. d.). *OIAD*. <https://protect-lawyers.org/item/hanane-al-barassi-2/>
- Jo Cox. (2023). Dans *Wikipédia*. Récupéré le 22 novembre 2023 de
https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Jo_Cox&oldid=207225733
- Kelly, L. et Tillous, M. (2019). Le continuum de la violence sexuelle: *Cahiers du Genre*, n° 66(1), 17-36. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017>
- Kergoat, D. (2010). Le rapport social de sexe de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion. Dans *Les rapports sociaux de sexe* (p. 60-75). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.colle.2010.01.0060>
- Labrecque, M. F. (2012). *Féminicides et impunités, Le cas de Ciudad Juárez* (Écosociété).
- Lagarde Y De Los Ríos, M. (2010). *Terrorizing Women: Femicide in the Americas*. Duke University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv11smqfd>
- Lamoureux, D. (2013). *Le trésor perdu de la politique espace public et engagement citoyen* (écosociété). Presses de l'imprimerie Gauvin.
- Lando, S. (2020). *La perspective de genre dans la jurisprudence interaméricaine en application de la convention belém do Pará*. *Revue québécoise de droit international*, 28(2), 81-111.
<https://doi.org/10.7202/1067717ar>
- Langdon, J. (2016, 16 juin). Jo Cox obituary. *The Guardian*, Global.

<https://www.theguardian.com/politics/2016/jun/16/jo-cox-obituary>

Lapalus, M. (2015). *Femicidio / femicidio : les enjeux théoriques et politiques d'un discours définitoire de la violence contre les femmes. Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (22), 85-113.

Le meurtre de Jo Cox. (s. d.). L'Express § Europe. Récupéré le 10 février 2023 de https://www.lexpress.fr/monde/europe/le-meurtre-de-la-deputee-britannique-jo-cox_1803168.html

Lebel, E. et Falquet, J. (2014). In memoriam: Nicole-Claude Mathieu. *Recherches féministes*, 27(1), 1025411ar. <https://doi.org/10.7202/1025411ar>

Leroy, A. (2021). Violences de genre et résistances. Dans *Violences de genre et résistances* (p. 7-24). Éditions Syllepse. <https://www.cairn.info/violences-de%20genre-et-resistances--9782849509497-p-7.htm>

Lévy-Bruhl, H. (1964). Les délits politiques: Recherche d'une définition. *Revue française de sociologie*, 5(2), 131-139. <https://doi.org/10.2307/3319792>

Libre, À. l'air. (s. d.). « *Celles qui continuent le combat sont des guerrières* ». Mediapart. Récupéré le 22 juillet 2023 de <https://www.mediapart.fr/journal/international/080323/celles-qui-continuent-le-combat-sont-des-guerrieres>

Lorde, A., Calise, M. C., Gonik, G., Hélie-Lucas, M., Pour, H. et Lorde, A. (2003). *Sister Outsider: essais et propos d'Audre Lorde sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme...* Editions Mamamélis ;

Magazine, L. P. (2012, 16 avril). « *Yann Piat, histoire d'un assassinat* »: le destin d'une femme politique. Le Point. https://www.lepoint.fr/culture/yann-piat-histoire-d-un-assassinat-le-destin-d-une-femme-politique-16-04-2012-1452000_3.php

Masson, S. (2006). Sexe/genre, classe, race : décoloniser le féminisme dans un contexte mondialisé. Réflexions à partir de la lutte des femmes indiennes au Chiapas. *Nouvelles Questions Féministes*, 25(3), 56-75. <https://doi.org/10.3917/nqf.253.0056>

Mathieu, M., Mozziconacci, V., Ruault, L. et Weil, A. (2020). Pour un usage fort des épistémologies féministes. *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 6-15. <https://doi.org/10.3917/nqf.391.0006>

Messier, G. et D'Aoust, A. M. (2018). *Féminicides en Inde: un continuum de violence contre les femmes*. Université du Québec à Montréal. [1 ressource en ligne (iii, 79 pages)]. <http://www.archipel.uqam.ca/14311/>

Meurtre de Jo Cox: la police envisage la piste de l'extrême droite – L'Express. (s. d.). Récupéré le 22 novembre 2023 de https://www.lexpress.fr/monde/europe/meurtre-de-jo-cox-le-meurtrier-presume-serait-un-partisan-neo-nazi_1803215.html

- Murphy, G. (2022). XXI. Archives « coloniales » des féminicides. Le cas de la Nouvelle-Calédonie (années 1860 – 1940). Dans *Les archives du féminicide* (p. 413-429). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.bodio.2022.01.0413>
- Mursal Nabizada: Gunmen kill former Afghan MP at home in Kabul. (2023, 16 janvier). *BBC News, Asia*. <https://www.bbc.com/news/world-asia-64285789>
- Navarro, P. (2010). *Les femmes en politique changent-elles le monde?* (Boréal 2010). Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- Nyot, S.-R. N. (2016, 5 août). Shaimaa El-Sabbag - Égypte. *Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)*. <https://aqoci.qc.ca/shaimaa-el-sabbag-egypte/>
- Olivera B., M. (2005). Le « Mouvement indépendant des femmes » du Chiapas et sa lutte contre le néolibéralisme. *Nouvelles Questions Féministes, Vol.24(2)*, 131-139. <https://doi.org/10.3917/nqf.242.0131>
- Ossowski, S. (1958). Les Différents Aspects De La Classe Sociale Chez Marx. *Cahiers Internationaux de Sociologie, 24*, 65-79.
- Otto, D. (2010). Power and Danger: Feminist Engagement with International Law through the UN Security Council. *Australian Feminist Law Journal, 32(1)*, 97-122.
- Özsoy, E. C. (2022). Critical Feminist Law-Making: Imitative Spaces and Improvised Coalitions. *Australian Feminist Law Journal, 48(2)*, 265-294. <https://doi.org/10.1080/13200968.2022.2153490>
- Pillay, N. (2000). Violence against Women: State-Sponsored Violence Keynote Presentations: Violence against Women. *Bringing International Human Rights Law Home: Judicial Colloquium on the Domestic Application of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women and the Convention on the Rights of the Child, 1*, 61-79.
- Pineau (Youpress), A.-L. (2016, 17 juin). « Jo Cox était la première, tu seras la suivante » : l'assassinat d'une députée hante l'Angleterre. Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/international/180323/jo-cox-etait-la-premiere-tu-seras-la-suivante-l-assassinat-d-une-deputee-hante-l-angleterre>
- Pionchon, S. et Grégory, D. (2004). *Les femmes et la politique* (pug). Presses Universitaires de Grenoble.
- Rapports de pouvoir, confrontation et représentations sociales* | Cairn.info. (s. d.). Récupéré le 21 octobre 2023 de <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/les-representations-sociales--9782804162573-page-123.htm>
- Rapports thématiques annuels*. (s. d.). OHCHR. https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-human-rights-defenders/annual_thematic_reports

- Ricci, S. (s. d.). *Céder n'est pas consentir* » : apports de Nicole-Claude Mathieu à une pensée critique du consentement des femmes à l'oppression. https://www.academia.edu/35582076/C%C3%A9der_nest_pas_consentir_apports_de_Nicole_Claude_Mathieu_%C3%A0
- Roman, D. (2014). Féminicides, meurtres sexistes et violences de genre, pas qu'une question de terminologie! Droit pénal. *Revue des droits de l'homme*. <https://doi.org/10.4000/revdh.645>
- ROYAUME-UNI. *Qui était Jo Cox, la députée assassinée?* (s. d.). Récupéré le 22 novembre 2023 de <https://www.ledauphine.com/france-monde/2016/06/16/qui-est-jo-cox-la-deputee-attaquee>
- Russell, D. E. H. et Harmes, R. A. (2001). *Femicide in Global Perspective*. Teachers College Press.
- Sankey, D. (2014). Feminist Perspectives on Contemporary International Law: Between Resistance and Compliance? Review Essay. *Feminist Legal Studies*, 22(1), 97-100.
- Schultz (Youpress), S. B., Rouguyata Sall, Leïla Miñano, Hélène Molinari, Ilioné. (s. d.). *Le féminicide politique : tuer les femmes et leur combat*. Mediapart. Récupéré le 23 novembre 2023 de <https://www.mediapart.fr/journal/international/080323/le-feminicide-politique-tuer-les-femmes-et-leur-combat>
- Sorokin, P. (1947). Qu'est-ce qu'une Classe Sociale? *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 2, 57-87.
- Szaniecki, B. et Cocco, G. (2018). Marielle Franco, le futur de Rio. *Multitudes*, 71(2), 7-12. <https://doi.org/10.3917/mult.071.0007>
- Talbot, C. (2020). Recherches Féministes, Dominique Bourque et Chantal Maillé (coord.), « Intersectionnalités ». *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 149-152. <https://doi.org/10.3917/nqf.391.0149>
- Taraud Christelle, Silvia Federici et al. (2022). *Féminicides Une histoire mondiale* (La découverte).
- Une femme politique proche d'Imran Khan assassinée au Pakistan*. (s. d.). Récupéré le 10 février 2023 de <https://www.france24.com/fr/20130518-femme-politique-proche-imran-khan-assassinee-pakistan-zohra-hussain>
- Vergès, F. (2020). *Une théorie féministe de la violence Pour une politique antiraciste de la protection* (La fabrique).
- Verschuur, C. et Destremau, B. (2012). Féminismes décoloniaux, genre et développement. Histoire et récits des mouvements de femmes et des féminismes aux Suds. *Revue Tiers Monde*, 209(1), 7-18. <https://doi.org/10.3917/rtm.209.0007>

Wattier, S. (2019). La reconnaissance juridique du féminicide : quel apport en matière de protection des droits des femmes ? *Revue trimestrielle des droits de l'Homme*, 118(2), 323-348. <https://doi.org/10.3917/rtdh.118.0323>

Who was Daphne Caruana Galizia? (s. d.). The Daphne Caruana Galizia Foundation. Récupéré le 10 février 2023 de <https://www.daphne.foundation/en/about/daphne/>

Yanar Mohammed, militante irakienne. Un engagement féministe pour les femmes en Irak. (2017). *Nouvelles Questions Féministes*, 36(2), 114-125. <https://doi.org/10.3917/nqf.362.0114>

Zalnieriute, M. et Weiss, C. (2020). Reconceptualizing Intersectionality in Judicial Interpretation: Moving beyond Formalistic Accounts of Discrimination on Islamic Covering Prohibitions. *Berkeley Journal of Gender, Law & Justice*, 35, 71-90.